

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(60<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du vendredi 6 novembre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5557).

#### CULTURE ET COMMUNICATION (suite)

Communication (p. 5557)

Rappel au règlement (p. 5557)

M. François Loncle.

Reprise de la discussion (p. 5557)

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

M. André Santini, ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication.

Réponses de M. le ministre et de M. le ministre chargé de la communication aux questions de : MM. Willy Diméglio, François Loncle, Alain Billon, Roland Carraz, Charles Metzinger.

#### CULTURE ET COMMUNICATION

Etat B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5568)

Titre IV (p. 5568)

Amendement n° 71 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, Jean de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la communication et la radiotélévision ; le ministre. - Rejet.

Amendement n° 72 de M. Descaves. - Rejet.

Rejet, par scrutin, du titre IV.

### ETAT C

Titre V. - Rejet par scrutin (p. 5569)

Rappel au règlement (p. 5570)

M. Michel Péricard.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5570)

Titre VI. - Adoption par scrutin (p. 5570)

Ligne 52 de l'état E. - Adoption (p. 5571)

Ligne 53 de l'état E. - Adoption (p. 5572)

Article 52 (p. 5573)

Amendements n°s 290 de Mme Boutin, 293 de M. Pelchat et 105 de la commission des finances : Mme Christine Boutin, M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la communication et la radiotélévision. - Retrait de l'amendement n° 293.

MM. le rapporteur spécial, Georges Hage, Bernard Schreiner, le rapporteur pour avis, le ministre chargé de la communication, Mme Christine Boutin. - Retrait de l'amendement n° 290 ; adoption, par scrutin, de l'amendement n° 105.

Adoption de l'article 52 modifié.

Après l'article 52 (p. 5576)

Amendement n° 285 de M. Billon : MM. Alain Billon, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 286 de M. Billon : MM. Alain Billon, le ministre. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 5578).

3. **Dépôt d'un projet de loi de programme adopté par le Sénat** (p. 5578).

4. **Ordre du jour** (p. 5578).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. ALAIN RICHARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1988

### (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

#### CULTURE ET COMMUNICATION (suite) COMMUNICATION (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication concernant la communication et des dispositions concernant la redevance pour la télévision, et la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

Cet après-midi, l'Assemblée nationale a entendu les orateurs inscrits.

#### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. François Loncle, pour un rappel au règlement.

**M. François Loncle.** Mon rappel au règlement est fondé sur les articles 47 et suivants relatifs à l'organisation de nos débats.

Nous sommes tout à fait étonnés que M. le ministre de la culture et de la communication, non content d'occuper fort longuement la tribune de l'Assemblée nationale cet après-midi, au détriment d'ailleurs du débat parlementaire, se soit précipité entre deux séances à la télévision pour déclarer benoîtement : « Il faut dire davantage la vérité », alors qu'il proférerait aussitôt après un maximum de contrevérités !

**M. Michel Périllard.** Ce n'est pas vrai !

**M. François Loncle.** Vous avez osé déclarer à Antenne 2, monsieur le ministre...

**M. Willy Diméglio.** Sur quel article se fonde ce rappel au règlement ?

**M. François Loncle.** Je l'ai dit, sur les articles 47 et suivants concernant l'organisation et la sérénité de nos débats.

**M. Michel Périllard et M. Willy Diméglio.** Cela n'a rien à voir !

**M. François Loncle.** Vous avez osé déclarer à Antenne 2, disais-je, monsieur le ministre, que si nous contestions votre budget, votre politique audiovisuelle, c'était parce que nous aurions perdu le contrôle de la télévision. Quelle sinistre plaisanterie !

Mais qui a changé vingt-deux des vingt-cinq chefs de B.R.I. ? Qui a fermé FR 3 Corse ? Qui a écarté bon nombre de journalistes et producteurs de talent dont je vous épargnerai la liste ? Qui tente de domestiquer les moyens d'information, en se heurtant souvent d'ailleurs, fort heureusement,

à la conscience professionnelle de nombreux journalistes ? Qui rêve de faire du service public des chaînes de révérence ? (*Protestations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Vous avez menti sur la création en affirmant que vous faisiez plus en deux ans que ce que nous nous avions fait au cours des cinq années précédentes. (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Willy Diméglio.** Il est au ras des pâquerettes !

**M. le président.** Restez aussi près que possible du règlement, monsieur Loncle !

**M. François Loncle.** Je conclus, monsieur le président.

Mais les téléspectateurs vous jugent sur pièces, y compris ceux qui regardaient ce soir Antenne 2.

**M. Michel Périllard.** Eh bien ! Laissez-les juger !

**M. François Loncle.** Il n'y a plus, monsieur le ministre, et c'est heureux, de ministre de l'information, mais vous vous comportez, hélas, trop souvent, comme ce soir, en ministre de la désinformation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Michel Périllard.** Venant de la part de certains, il vaut mieux entendre ça que le contraire !

**M. Willy Diméglio.** Et M. Queyranne, qu'a-t-il fait ce soir à la télévision ?

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je répondrai plus particulièrement aux préoccupations exprimées par Mme et MM. les rapporteurs, et M. André Santini s'attachera, lui, à répondre aux questions posées au cours de cette discussion par les autres parlementaires.

J'indiquerai d'abord aux rapporteurs combien le Gouvernement a été sensible à la qualité et à la pertinence de leurs analyses.

M. de Préaumont a souhaité que le taux de T.V.A. à 2,10 p. 100 soit appliqué aux périodiques avant 1989. Bien entendu, je ne peux qu'être favorable au principe de cette proposition. Mais j'indique à M. de Préaumont que cette disposition représenterait un coût de l'ordre de 250 millions de francs. Après avoir pris de très nombreuses mesures de réduction fiscale, ce dont je me réjouis, le Gouvernement ne peut pas s'engager immédiatement dans cette voie. Je voudrais d'ailleurs rappeler à l'Assemblée que depuis que j'occupe le poste de ministre de la culture et de la communication, c'est-à-dire depuis maintenant dix-huit mois, le Parlement a adopté, sur ma proposition, des mesures qui représentent près de 2,5 milliards de francs de moins-value fiscale, qu'il s'agisse de la suppression de la taxe sur les magnétoscopes ou de la baisse de la T.V.A. sur les disques. Il s'agit d'un effort tout à fait considérable. D'ailleurs d'autres mesures ont été prises dans différents secteurs, je pense en particulier à la T.V.A. sur l'automobile.

Cela dit, comme cette disposition sur le taux de la T.V.A. applicable aux périodiques s'inscrit dans la perspective de 1992, il me semble que la date de 1989 peut être utilement retenue.

M. de Préaumont a également proposé une prise en charge partielle par le budget de l'Etat des exonérations de redevance décidées depuis 1986. Bien entendu, là aussi, je ne conteste pas le bien-fondé de sa suggestion. J'y aie même,

en tant que ministre de la communication, très favorable car elle vise à faire supporter par le budget de l'Etat des mesures qui ont été prises par l'Etat lui-même.

Toutefois, je rappellerai que nous avons hérité d'une situation budgétaire extraordinairement tendue. Comme je l'ai évoqué devant l'Assemblée nationale et le Sénat, nous étions au soir du 16 mars devant le record historique de déficit du budget de l'Etat dans toute l'histoire de la V<sup>e</sup> République. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. François Loncle.** Vous n'êtes plus à Antenne 2 !

**M. Roland Carraz.** Qu'est-ce que c'est que ça ? Qu'est-ce que vous racontez ?

**M. Michel Péricard.** C'est exact !

**M. Michel Pelchat,** rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la communication et la radiotélévision. C'est la vérité, ça vous gêne !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Le Gouvernement a eu la volonté de réduire ce déficit...

**M. Bernard Schreiner.** Il n'y a plus de caméra ! Ce n'est pas la peine !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... qui était de l'ordre de vingt fois le budget du ministère de la culture. Ce déficit, c'était en fait de la fausse monnaie ! Or nous avons réussi, en l'espace de deux ans, à le faire descendre à 115 milliards de francs.

**M. Roland Carraz.** Vous savez bien que c'est faux !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Comme tous mes collègues du Gouvernement, je participe à cet effort !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Vous ne gérez plus que pour quatre mois !

**M. le président.** J'appelle les députés du groupe socialiste à ne pas profiter de leur supériorité numérique ! (*Sourires.*)

**M. François Loncle.** M. le ministre est un provocateur !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** M. de Préaumont a évoqué également la durée des émissions diffusées en clair par Canal Plus. Je salue ici avec beaucoup de sympathie cette chaîne, qui fête son troisième anniversaire...

**M. Jean-Jack Queyranne.** Elle est née grâce à nous !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... qui fonctionne très bien et qui compte maintenant plus de deux millions d'abonnés.

**M. Roland Carraz.** Changement de discours !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Les émissions diffusées en clair sont un moyen pour les chaînes cryptées de trouver de nouveaux abonnés. De plus, je ne souhaite pas changer le statut de Canal Plus à quelques semaines de son introduction en Bourse.

J'ai apprécié l'intelligence et la fermeté avec lesquelles M. Pelchat a soutenu l'action du Gouvernement depuis maintenant dix-huit mois. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Loncle.** Quel cirage !

**M. Georges Hage.** C'est un dur !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je m'associe bien volontiers à l'hommage qu'il a tenu à rendre au service de la relève.

Je me souviens - et M. Péricard l'a dit avec un immense talent cet après-midi - (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) des propos que tenait ici l'année dernière M. Schreiner. Je me souviens aussi des larmes, des pleurs, des cris et des tremblements des députés du groupe socialiste...

**M. François Loncle.** Il est pire que Sabatier !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... qui affirmaient que l'on n'arriverait jamais à recouvrer la relève. Je propose d'ailleurs à l'Assemblée de dresser un bétisier des différentes interventions prononcées ici ou là !

**M. Michel Péricard.** Ce serait trop long !

**M. François Loncle.** Vous seriez lauréat, hors concours !

**M. Michel Péricard.** Avec Loncle, on n'en finirait pas !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** M. Pelchat a suggéré la création d'une mission chargée de rapprocher les industriels des programmeurs. C'est une très bonne idée. Pour ma part, je suis tout à fait disposé à m'engager dans cette voie dans les jours ou les semaines à venir. Dans cette perspective, vous pourriez, monsieur Pelchat, être conduit à jouer un rôle. Je le souhaite très vivement. Je retiens donc volontiers cette suggestion.

S'agissant de la publicité sur les chaînes publiques, vous souhaitez un plafonnement en parts de marché et non en valeur. Lors d'une réunion de la commission des affaires culturelles, j'avais indiqué que je n'étais pas hostile à cette idée. Toutefois, je rappelle que le Parlement a pris une décision qui court jusqu'à la fin de 1988 et que c'est sur cette base qu'ont été attribuées, je le rappelle, les chaînes privées. Nous reverrons donc ce dossier au cours de l'examen du projet de loi de finances pour 1989.

**M. François Loncle.** Vous rêvez !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Cela étant, cette suggestion est tout à fait recevable.

M. Pelchat et d'autres parlementaires ont évoqué le problème du télé-achat.

**M. Alain Billon.** Pelchat superstar !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** La C.N.C.L. a eu à connaître de ce problème complexe en raison d'une difficulté d'interprétation de la loi du 30 septembre 1986. Le Premier ministre et moi-même avons annoncé que nous n'étions pas défavorables à l'examen d'une proposition de loi sur ce sujet.

Il est exact que la législation en cette matière doit être améliorée. Mais le dépôt d'un amendement sur ce sujet dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances ne me semble pas être la bonne solution. Mieux vaut pour répondre à cette question un débat public. Et si une proposition de loi est déposée, le Gouvernement l'examinera avec beaucoup d'attention.

Enfin, je suis favorable, monsieur Pelchat, à l'idée d'un projet de loi - ou d'une proposition de loi - sur la conservation des archives audiovisuelles, qui permettrait d'aligner les obligations des chaînes privées sur celles des chaînes publiques.

Je répondrai à Mme Lalumière, qui est absente...

**M. Bernard Schreiner.** Nous lui ferons part de vos propos.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... que la télévision à haute définition est une question très intéressante. Depuis maintenant 1986, des groupes européens, notamment Thomson, Philips et Bosch, poursuivent, avec un grand succès d'ailleurs, un très important programme de recherche sur la télévision à haute définition. Je rappelle qu'une somme de 2 milliards de francs est engagée sur cinq ans, de 1986 à 1991. Il s'agit là d'une orientation primordiale pour notre pays.

Mme Lalumière m'a également interrogé sur le satellite. J'y reviendrai tout à l'heure puisqu'une question spécifique m'a été posée sur ce sujet.

S'agissant de la Sept et de TV 5 qui sont, avec R.F.I., deux outils essentiels au rayonnement de notre pays, j'ai été étonné du manque d'information de Mme Lalumière. Peut-être ne veut-elle pas voir certaines choses. La Sept a bénéficié en 1987 d'un budget sans précédent. Jamais aucune chaîne européenne culturelle n'a bénéficié d'un tel budget ! La France et ce Gouvernement n'ont donc de leçons à recevoir de personne.

**M. Bernard Schreiner.** Qui a pris la décision ? C'est grâce à nous !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Nous sommes en train de faire de la Sept l'un des outils décisifs du rayonnement de la France, et ce n'est pas grâce à vous !

**M. Bernard Schreiner.** La Sept a vu le jour grâce à nous !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Nous avons associé à la Sept les chaînes allemandes, ce qui n'était pas fait.

Nous avons fait une première expérience de télévision européenne à vocation culturelle à partir d'un satellite de télédiffusion directe. La Sept, en effet, sera diffusée sur T.D.F. 1 à partir du deuxième semestre de 1988. Mais j'ai cru comprendre que Mme Lalumière ne voulait pas l'entendre, alors que je le lui avais indiqué quelques instants auparavant. Dans quelle langue faut-il s'exprimer pour être entendu ?

**M. Bernard Schreiner.** Et T.D.F. 2 ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Pour TV 5, c'est la même chose. Il s'agit de chiffres qui n'ont jamais été atteints dans le passé. Cette chaîne sera dotée de 75 millions de francs en 1988 et de 16 millions supplémentaires pour la diffusion au Canada. Je me suis moi-même rendu au Canada, bien avant quelque sommet que ce soit, pour faire en sorte que les discussions avec nos amis canadiens puissent aboutir et se développer.

**M. Jean-Jack Quayranne.** C'est sans doute pour cela que nos artistes spécialisés dans le doublage font grève !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je suis étonné, là aussi, de cet état d'esprit chagrin qui fait qu'on ne veuille retenir que ce que l'on veut bien retenir et mettre en valeur que ce que l'on souhaite et non pas ce qui est !

Enfin, s'agissant de R.F.I., qui disposera de crédits en augmentation de 10 p. 100 par rapport à l'an dernier, il est prévu de lancer un deuxième plan de développement, d'émettre en direction de l'Asie et de diffuser des émissions en langue arabe avec la Sofrad.

C'est très bien de lancer de toutes les tribunes possibles un « Euréka audiovisuel ». Mais il s'agit d'une formule vide de sens. Le Gouvernement, quant à lui, ne se contente pas de lancer dans des cénacles des formules destinées à se faire plaisir...

**M. Bernard Schreiner.** Allons, un peu de respect !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... il agit. Ainsi, a-t-il décidé de créer avec neuf des douze pays de la Communauté un fonds multilatéral de soutien à la coproduction, à la diffusion, au doublage et au sous-titrage des œuvres. Les trois pays de la Communauté qui manquaient sont en train d'adhérer à notre thèse, notamment l'Allemagne fédérale, et deux autres pays extérieurs à la C.E.E., la Suède et la Suisse, ont accepté de participer à ce mécanisme. Cela, ce n'est pas lancer des appels du haut d'une tribune, c'est du travail ! Voilà la réalité !

**M. Bernard Schreiner.** Et avec quel soutien ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** M. Pelchat...

**M. Roland Carraz.** Chouchou, Pelchat ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... et M. Leroy m'ont interrogé sur les quotidiens à faibles ressources publicitaires. Et je demande d'ailleurs à M. Hage de transmettre ma réponse à M. Leroy, qui m'a très courtoisement prié de l'excuser d'être absent ce soir.

J'ai annoncé, en présentant mon budget, que le quotidien *Libération* ne recevrait plus cette aide. Actuellement, il reste donc quatre bénéficiaires de ce mécanisme : *La Croix*, *L'Humanité*, *Le Matin* et *Présent*, et il n'est pas question de modifier les mécanismes d'aide.

**M. Michel Péricard.** La presse de gauche ne marche pas !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'ajoute, à l'intention de M. Pelchat, que *L'Humanité* est, en volume, le premier bénéficiaire de cette aide. Les montants perçus ne sont pas susceptibles d'être remis en cause.

M. Pelchat a proposé d'ouvrir cette procédure aux quotidiens régionaux et départementaux. Cela mérite examen. Il faudrait voir combien de bénéficiaires pourraient être concernés et quel pourrait être le coût d'une telle mesure. Je suis tout à fait disposé à étudier cette question mais il n'est ni dans mes intentions ni dans mes possibilités de répondre ce soir sur ce point.

M. Barrot a évoqué le problème du télé-achat, à propos duquel j'ai déjà répondu, le plafonnement des parts de marché et la répartition entre redevance et publicité en fonction des objectifs.

C'est une bonne réflexion. M. Barrot a d'ailleurs eu la sagesse de préciser qu'elle devait trouver son point d'aboutissement à moyen ou à long terme. Je suis tout à fait disposé à ce que nous précisions mieux, petit à petit, ce qui relève de tâches propres au secteur public et ce qui relève d'un système purement concurrentiel d'affrontement avec le secteur privé.

Ainsi, la redevance pourrait être le support d'actions de secteur public - je pense à des actions de type pédagogique ou culturel ou de rayonnement de la langue - et les recettes tirées de la publicité pourraient aller plus particulièrement vers des actions de type concurrentiel. J'approuve M. Barrot de faire des propositions en ce sens.

**M. Bernard Schreiner.** Vous avez de la chance, monsieur Barrot !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Si vous le voulez bien, monsieur le président, M. Santini répondra aux autres orateurs.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication.

**M. André Santini, ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication.** Monsieur le président, à la demande de François Léotard, et puisque nous en sommes à la rubrique « courtoisie », un mot qui fait florès actuellement, en matière de radio en tout cas, je serai heureux d'indiquer à M. Hage, en le priant de les transmettre à M. Leroy, qui s'est excusé fort courtoisement, quelques chiffres sur l'aide à la presse d'opinion, dont la situation semblait quelque peu l'inquiéter.

En 1987, *L'Humanité* est le leader de cette aide, le journal a reçu 4 432 058 francs, *Le Matin* 2 468 172 francs, *La Croix* 4 151 811 francs et *Présent* 318 754 francs ; il s'agit de quatre journaux d'opinion.

**M. François Loncle.** Qu'est-ce que c'est, *Présent* ?

**M. le ministre chargé de la communication.** Il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de revenir sur ces mesures pluralistes. Je tiens à préciser que l'Etat ne tient pas à interférer dans ce processus simple et à caractère automatique, ce qui l'honore.

M. Leroy, comme d'autres orateurs, a évoqué le problème de FR 3 Ajaccio.

Il y a un problème d'information. La station n'est pas fermée. Elle fonctionne et les reportages sont présentés à partir de Marseille. Pourquoi ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roland Carraz.** Il dit ça sans rire ! Pourquoi pas depuis la Nouvelle-Calédonie ?

**M. le ministre chargé de la communication.** Parce qu'il y a eu, et nous en avons déjà parlé lors de la séance de questions d'actualité, des menaces contre les journalistes.

**M. Jean-Jack Quayranne.** Trois licenciements !

**M. le ministre chargé de la communication.** Le directeur de la station a été enlevé et le docteur Lafay a été assassiné après avoir participé à un débat sur FR3. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Jack Quayranne.** Vous oubliez la provocation de Pasqua !

**M. le ministre chargé de la communication.** Le rôle du Gouvernement est d'assurer la continuité du service public et de protéger les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions ; nous ne pouvons faillir à cette mission.

**M. Roland Carraz.** Déménagez plutôt la Corse à Nouméa !

**M. le ministre chargé de la communication.** M. François d'Aubert a posé plusieurs questions, dont la première est d'ordre arithmétique. Il est vrai qu'il pouvait y avoir équivoque entre le chiffre de 120 millions et celui de 125 millions de francs pour la dotation de T.D.F. en 1988. L'engagement du Gouvernement était : deux tiers en 1988, un tiers en 1989. Deux tiers de 200, cela fait 120 environ, et c'est ce qu'a indiqué François Léotard dans son discours.

En ce qui concerne le coût du service de la redevance, les agents de ce service public ont accompli un effort tout à fait louable ; nous tenons, ainsi que notre collègue Juppé, à leur rendre hommage. Les augmentations du coût de fonctionne-

ment du service sont plus faibles que ce qu'a indiqué François d'Aubert : plus 54 p. 100 entre 1981 et 1986, mais, depuis lors, la progression s'est largement stabilisée.

M. Schreiner a dit que notre but était d'empêcher les parlementaires de faire leur travail.

**M. Bernard Schreiner.** Absolument !

**M. le ministre chargé de la communication.** Que nenni ! Toutes les mesures seront votées par le Parlement, qu'il s'agisse de la répartition des excédents de la redevance de 1987 ou de l'augmentation du produit de la redevance en 1988.

**M. Bernard Schreiner.** Et la répartition en 1988 ?

**M. le ministre chargé de la communication.** Il n'y a donc pas d'aliénation des droits du Parlement.

Vous avez également prétendu qu'une société de conseil aurait défini le P.A.F., mot désormais célèbre. C'est absurde ! Vous visiez la société Arthur Andersen, qui n'a procédé à une étude sur le marché de la production audiovisuelle qu'au mois de mars 1987, soit six mois après le vote de la loi.

**M. Bernard Schreiner.** C'est bien ce que je vous reproche !

**M. le ministre chargé de la communication.** Que nous reprochez-vous ? D'avoir fait réaliser cette étude ou les résultats de celle-ci ?

**M. Bernard Schreiner.** D'avoir fait réaliser l'étude six mois après le vote de la loi !

**M. Michel Péricard.** De toute façon, monsieur le ministre, il vous reprochera n'importe quoi !

**M. le ministre chargé de la communication.** Justement, monsieur Schreiner, cette étude mettait en lumière la très mauvaise situation du secteur de la production audiovisuelle en 1986 et son incapacité à faire face à la concurrence internationale.

Madame Boutin, il est vrai que pouvoir est donné au Parlement de répartir le produit de la redevance entre les différentes sociétés. Le Gouvernement, je le répète, est d'accord pour revenir à la procédure antérieure. Le Parlement en décidera dans le prochain collectif et dans le projet de loi de finances de l'année prochaine. Je propose que, d'ici au vote du collectif, soit mise en place une structure de concertation avec les députés concernés...

**M. Bernard Schreiner.** Tous les députés concernés !

**M. le ministre chargé de la communication.** ... avec tous les députés concernés...

**M. Bernard Schreiner.** Merci !

**M. le ministre chargé de la communication.** ... afin que nous aboutissions à un résultat positif.

Je comprends la colère de Mme Boutin, qui craint que nous ne soyons plus stricts, en matière d'économies, à l'égard de Radio-France, mais je crois pouvoir tempérer son sentiment. En effet, Radio-France emploie plus de 3 000 personnes. Il n'y a pas beaucoup de radios dans le monde qui aient des effectifs de cette taille.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Et la B.B.C. ?

**M. le ministre chargé de la communication.** On pourrait d'ailleurs la comparer à ses concurrentes : R.T.L., Europe 1 ou R.M.C.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Elles ne font pas partie du service public !

**M. le ministre chargé de la communication.** Radio-France est deux à trois fois plus importante que la principale de ses concurrentes ; c'est la situation qu'a trouvée le dynamique président actuel.

Les directives en matière d'économie de personnel sont les mêmes pour Radio-France que pour les autres sociétés, c'est-à-dire 1,5 p. 100 des effectifs. Ce sont d'ailleurs les mêmes que pour les administrations. Le président de Radio-France, à qui nous renouvelons notre confiance totale, a fait des efforts de redéploiement extrêmement importants.

Enfin, comme nous l'avons annoncé tout à l'heure, Radio-France bénéficiera de crédits supplémentaires. Là encore, la situation n'est pas figée puisque le Parlement décidera ; nous voulons associer le maximum de parlementaires à cette décision.

M. Domenech a posé plusieurs questions.

En ce qui concerne l'A.F.P., le montant des abonnements souscrits par l'Etat s'élève aujourd'hui à 438 millions de francs. Il figure dans le budget des services du Premier ministre regroupant l'ensemble des abonnements servis aux administrations publiques.

Vous avez bien fait d'évoquer le dossier de La Chapelle-Darblay au cours de ce débat sur la presse. C'est un problème industriel, mais qui est suivi avec attention par le ministère de la culture et de la communication car il conditionne l'approvisionnement de la presse française en papier journal. La solution a été trouvée par notre collègue Madelin, mais il y a eu une intervention auprès de lui pour que la société professionnelle des papiers de presse puisse participer au capital et veiller ainsi à son approvisionnement. Il s'agit, là aussi, d'assurer l'autonomie de la presse en ce qui concerne cette matière première fondamentale qu'est le papier.

Quant à la publicité d'Etat, elle ne constitue pas une aide aux médias ; elle reflète simplement l'intervention de l'Etat en sa qualité d'annonceur qui veut mieux faire connaître son action. La loi multimédias résulte, elle, des dispositions conjuguées des lois du 1<sup>er</sup> août et du 27 novembre 1946 qui ont fixé les seuils de concentration. Nous sommes un peu inquiets lorsque nous vous entendons souhaiter que l'Etat intervienne dans tous les secteurs de l'information et de la communication. Vous proposez un dispositif d'encadrement des journalistes mais je crois que déontologie et autodiscipline sont préférables : Figaro est là pour le rappeler avec sa « liberté de blâmer ». (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roland Carraz.** C'est invraisemblable !

**M. le ministre chargé de la communication.** J'ai parlé de Figaro ! Ils ne connaissent pas ! Pincez-vous, mon cher, pendant qu'il en est temps !

**M. Michel Péricard.** Quel manque de culture ! Ils ne connaissent pas Beaumarchais !

**M. le ministre chargé de la communication.** Selon M. Wagner, la définition d'un nouveau délit de presse, l'incitation à l'usage de la drogue, serait une limitation de la liberté de la presse. Les amendements à la loi de 1881 sur la liberté de la presse et à la loi de 1881 sur les publications destinées à la jeunesse ont bien classé l'incitation à l'usage de la drogue parmi les délits de presse.

Est-ce une limitation à la liberté de la presse que d'autoriser la commission de surveillance des publications destinées à la jeunesse à proposer au ministre de l'intérieur l'interdiction à la vente de publications destinées aux mineurs au motif qu'elles font l'apologie de l'usage de la drogue ? Ce serait aller un peu loin que de l'affirmer. Le Parlement, qui a examiné ce texte, l'a voté à la quasi-unanimité. Ce n'est tout de même pas le premier censeur de la presse !

M. Péricard a évoqué l'important problème de l'application du taux de T.V.A. à 2,10 p. 100 à l'ensemble de la presse. Le Premier ministre a pris l'engagement que cette mesure serait appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 1989. Nous réaffirmons sans ambiguïté cet engagement devant la représentation nationale.

**M. Roland Carraz.** A crédit ?

**M. le ministre chargé de la communication.** Le problème posé est celui de l'annualité budgétaire. Cet engagement ne peut donc être inscrit dans la loi de finances pour 1988.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Vous ne serez plus là en 1989 !

**M. le ministre chargé de la communication.** Par contre, la mesure sera inscrite dans la loi de finances pour 1989... (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Charles Metzinger.** Par qui ?

**M. le ministre chargé de la communication.** ... dont l'élaboration débutera dès le mois de février prochain.



Enfin, monsieur Péricard, nous avons pris note de vos remarques positives en ce qui concerne la création, et de vos observations quant à la déstabilisation de la C.N.C.L., problème que le Parlement connaît bien.

M. Baumel a posé une question sur FR 3 et sur le téléachat. François Léotard a répondu tout à l'heure sur ce point. La situation sera bientôt précisée par une proposition de loi parlementaire.

En ce qui concerne les décisions d'attribution des cinquante et sixième chaînes, celles-ci sont accompagnées d'une liste d'émetteurs qui constituent le minimum obligatoire. L'extension et la diffusion au-delà de ces zones supposent donc une demande des chaînes et une décision de la C.N.C.L. Celle-ci, grâce aux moyens dont elle dispose, domine aujourd'hui la difficile question des fréquences radio-électriques. Elle a utilisé une vingtaine de sites depuis l'été 1987 et, au début du mois d'octobre, un appel à candidatures portant sur dix sites nouveaux a été lancé. T.D.F., diffuseur choisi, assure actuellement la mise en service d'un émetteur nouveau par semaine, priorité étant évidemment donnée aux émetteurs de la liste minimum.

En mars 1986, moins de dix millions d'habitants recevaient les nouvelles chaînes ; dix-huit mois plus tard, la cinquième chaîne a dépassé la couverture de la moitié de la population et la sixième chaîne suit un développement parallèle.

Tels sont mesdames, messieurs les députés, les quelques éléments de réponse que nous tenions à apporter à vos questions.

**M. Bernard Schreiner.** Ce sont des réponses sélectives !

**M. le président.** Nous arrivons aux questions, en commençant par celles du groupe U.D.F. La parole est à M. Willy Diméglio.

**M. Willy Diméglio.** Monsieur le ministre de la culture et de la communication, il me semble important de revenir sur le problème de la création audiovisuelle française. Nous connaissons tous les qualités profondes de la télévision française, modelée depuis des années avec passion par ses réalisateurs, ses journalistes et ses techniciens. Mais nombreux sont les observateurs et les experts à reconnaître que, durant ces mêmes années, le monopole a entraîné l'assouplissement de la création française et lui a peu à peu ôté toute dimension d'avenir, tout véritable projet. De ce fait, la création audiovisuelle a été submergée en France par la concurrence étrangère.

Des voix s'élèvent ici ou là pour critiquer votre politique en ce domaine. Pour éclairer le débat une bonne fois pour toutes, pourriez-vous indiquer l'évolution de la création française, avant et après l'adoption de votre politique ? Cela nous permettrait d'apprécier si celle-ci contenait bien les dispositifs adaptés pour détruire la spirale négative de la création.

**M. Bernard Schreiner.** La question est manifestement téléphonée !

**M. Willy Diméglio.** Non seulement la question était téléphonique, monsieur Schreiner, mais j'étais branché !

**M. Michel Péricard.** Très bien !

**M. Willy Diméglio.** Des mesures nouvelles en faveur de la création avaient été annoncées. Où en est leur réalisation ?

Je m'attacherai à deux points plus particuliers.

En premier lieu, 10 p. 100 du fruit de la privatisation de TF 1 étaient destinés à soutenir la création audiovisuelle. Pouvez-vous nous donner des indications sur l'utilisation de ces 10 p. 100 ?

En second lieu, il m'apparaît souhaitable que vous nous donniez des précisions sur l'état d'avancement de la septième chaîne, la Sept, sous l'angle de la création. A-t-elle déjà constitué un stock de programmes ? Quels sont ses projets ? Quelle diffusion est prévue pour cette chaîne ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Monsieur Diméglio, la création est certainement l'un des enjeux les plus importants auquel notre pays est confronté. Il ne s'agit pas seulement de l'enjeu financier mais aussi de notre capacité à créer, acte immatériel qui n'a jamais été réductible à un processus budgétaire ou réglementaire.

Je ferai certains rappels qui ne seront pas toujours agréables à entendre, en mettant l'accent sur des indicateurs de cette création : volume horaire de production, emploi des artistes, sommes versées aux artistes.

**M. François Loncle.** Les artistes vous écoutent !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Le volume horaire de production a chuté de plus de 10 p. 100 entre 1980 et 1986, et de 20 p. 100 si l'on exclut FR 3, qui dispose de ses propres centres de production.

L'emploi des artistes, toutes catégories confondues - comédiens, chanteurs, danseurs - a diminué de 24 p. 100 entre 1980 et 1986. L'emploi des artistes dans les seules productions de fiction a diminué de 22,2 p. 100 de 1984 à 1986, c'est-à-dire en deux ans. Tels sont les résultats d'une politique qui s'est autoglorifiée par la auite.

Je citerai un dernier chiffre. De 1984 à 1986, le montant des cachets des artistes pour des œuvres de fiction a augmenté de 1 p. 100 seulement, c'est-à-dire qu'il a diminué en termes de pouvoir d'achat. En 1987, il a augmenté de 25 p. 100.

**M. Bernard Schreiner et M. François Loncle.** N'importe quoi !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Ces chiffres sont la pure vérité, je les ai déjà donnés, je reconnais que c'est un peu délicat à comprendre pour certains, mais il faut se forcer à le faire !

**M. Bernard Schreiner.** Vous dites n'importe quoi !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Quant à l'investissement en fiction engendré par le compte de son soutien, il a été de 812 millions en 1986 et il était de 1,1 milliard de francs au 30 septembre 1987. (*Murmures.*) Ces chiffres sont incontestables et confondent ceux qui se font les apôtres du chagrin et de la pitié !

Quant aux 10 p. 100 tirés de la privatisation de TF 1, ils se répartissent de la façon suivante : 200 millions à Antenne 2, 100 millions à FR 3, 50 millions à l'I.F.C.I.C., 50 millions à la S.F.P., 50 millions au compte de soutien ; j'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion d'indiquer ces chiffres au Parlement.

Je terminerai, bien que je sache qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre, par la Sept, car les chiffres sont tout à fait spectaculaires. Cette opération doit être poursuivie et amplifiée, en collaboration avec nos amis allemands dans un premier temps, puis luxembourgeois. J'espère que d'autres amis européens nous rejoindront.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1987, l'activité de création de la Sept s'est traduite par un engagement de dépenses de production et de coproduction de plus de 197 millions de francs pour un volume de 276 heures : 47 heures de fiction, 104 heures de documentaires, 68,5 heures de spectacles, 57 heures de cinéma.

**M. François Loncle.** Alors, pourquoi les artistes se révoltent-ils ? Pourquoi font-ils grève ?

**M. Georges Hage.** Parce qu'ils ont mauvais esprit !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Au 31 décembre 1988, les prévisions d'activité sont de 768 heures de programmes : 143 heures de fiction, 343 heures de documentaires, 200 heures de spectacles, 80 heures pour le cinéma.

Mais la Sept crée et achète. Les achats de droits concernent, selon les prévisions, 558 heures au 31 décembre 1987 et 963 heures à la fin de 1988.

Au 31 décembre 1987, la Sept aura diffusé près de 120 heures d'émissions sur FR 3. La diffusion des programmes par le satellite TDF 1 - là aussi, il faut le dire quatre fois pour être entendu au moins une - ...

**M. Roland Carraz.** Personne ne vous écoute ! Personne ne vous comprend !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... devrait débiter au troisième trimestre 1988. Dans cinq minutes - je suis prêt à en mettre ma main au feu - nous aurons une question du groupe socialiste sur ce sujet !

A cette date, la société disposera d'un stock de programmes diffusables d'environ 1 500 heures. Pour la période 1988-1993, les premières hypothèses tablent sur la multidiffusion quotidienne d'un module de base de trois heures. En

1988, ce module serait constitué à 100 p. 100 d'œuvres en première diffusion satellite, pourcentage ramené à 52 p. 100 en 1993.

Voilà les chiffres de la Sept ; ils sont extraordinairement satisfaisants. Il n'y a pas un pays au monde, pas un pays en Europe, qui fasse un tel effort. Nous avons la fierté de le faire avec nos amis allemands, qui participaient depuis plusieurs mois déjà au comité des programmes et qui viennent de prendre la décision de participer au conseil d'administration et au capital. Nous sommes engagés dans cette voie et nous n'avons de leçons à recevoir de personne ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Willy Diméglio, pour poser la question de M. Charles Revet.

**M. Willy Diméglio.** Je reprends en effet la parole pour poser la question de M. Revet, qui m'a demandé de le représenter.

Monsieur le ministre, vous vous êtes attaché dans votre action à promouvoir un développement harmonieux de la couverture audiovisuelle sur l'ensemble du territoire national. Cette démarche va dans le sens d'un bon aménagement du territoire. Cependant, des zones d'ombre subsistent en de nombreux endroits.

**M. Bernard Schreiner.** En Corse !

**M. Willy Diméglio.** C'est le cas dans la région que je représente en ce moment, ... (*Sourires.*)

**M. François Loncle.** Ah bon ?

**M. Willy Diméglio.** ...qui est en tout cas celle de M. Revet. Elle est à moins de deux cents kilomètres de Paris. La configuration du sol en est certainement l'explication - je pense à plusieurs quartiers de Fécamp, de Saint-Pierre-en-Port ou d'Étretat.

**M. François Loncle.** Monsieur Diméglio...

**M. Willy Diméglio.** Monsieur Loncle, taisez-vous ! Vous avez déjà raconté un certain nombre de bêtises. Ecoutez, cela vous profitera.

**M. le président.** Ne soyez pas trop sévère, monsieur Diméglio, avec vos collègues.

**M. Willy Diméglio.** Je ne suis pas sévère mais, monsieur le président, si vous pouviez de temps en temps faire taire ce bavard impénitent, l'Assemblée pourrait travailler plus efficacement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** Je serais obligé de le faire pour tout le monde !

**M. Willy Diméglio.** Eh bien, faites-le !

Monsieur le ministre, des dispositions permettant de remédier rapidement à cette situation seront-elles prises ?

Par ailleurs, de nouvelles chaînes de télévision ont été créées. Elles ne diffusent actuellement que sur une partie du territoire - je pense, par exemple, à la Cinq. Quand pourra-t-on espérer bénéficier d'une couverture sur l'ensemble du territoire ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre chargé de la communication.** Je vais essayer de répondre à la question de M. Diméglio, qui représente, comme chacun sait, la région de Fécamp. (*Sourires.*)

Il existe effectivement une zone d'ombre recensée dans la liste établie en application de la circulaire de 1983 pour Fécamp, et cette zone compte environ trois cents personnes.

Le conseil régional de Haute-Normandie n'a manifesté à ce jour aucune intention de l'inscrire sur la liste prioritaire. Rien n'est donc prévu à ce jour. La Cinq, quant à elle, a bien déposé une demande, et si l'étude aboutit rapidement et si cette chaîne confirme, le projet pourrait déboucher courant 1988.

Par ailleurs, à Saint-Pierre-en-Port, ville à laquelle M. Loncle est aussi très attaché (*Sourires*), une zone d'ombre recensée compte quinze personnes. Celle-ci n'est pas inscrite non plus sur la liste des priorités du conseil régional. A ce jour donc, rien n'est prévu et aucune demande de la Cinq n'a été déposée.

Pour ce qui concerne Étretat, la zone d'ombre porte sur cent cinquante personnes. Elle n'est pas considérée comme prioritaire et nous n'avons pas non plus recensé de demande officielle de la Cinq.

En résumé, il s'agit donc de zones d'ombre mineures non prioritaires, qui ne font pas l'objet de demande particulièrement pressante des élus - mis à part la vôtre - tout comme d'autres parmi les 2 400 officiellement recensées en application de la circulaire dite « zones d'ombre ». Bien évidemment, le ministère est à votre disposition pour agir.

Selon nous, la communication doit être l'affaire de l'entreprise. Certains ont pu redouter que ce choix n'aboutisse à créer des laissés-pour-compte de l'audiovisuel dans les régions à faible densité de population.

La volonté du Gouvernement pour l'audiovisuel, au même titre que pour toutes les activités économiques, est au contraire celle de l'aménagement équilibré du territoire. Deux mesures illustrent cette volonté. En premier lieu, sa transformation en société de droit commun permettra à TDF d'appliquer un nouveau tarif commercial en 1988, qui devrait alléger les coûts des réémetteurs de très faible puissance en zone rurale. En second lieu, une part de dotation supplémentaire allouée à TDF permettra à cette société de renforcer son activité dont je sais qu'elle est appréciée par les élus locaux dans le domaine des petits réémetteurs. La question que vous avez posée, monsieur Diméglio, n'en est pas la moindre preuve.

**M. le président.** Monsieur Diméglio, sur votre lancée normative (*Sourires*), vous avez la parole pour poser la question de M. Ladislas Poniatowski.

**M. Willy Diméglio.** La semaine prochaine, le satellite allemand TV-SAT, premier satellite européen de télévision directe, sera lancé par Ariane.

En avril 1988, son satellite jumeau, TDF 1, doit le rejoindre sur l'orbite géostationnaire et, quelques mois plus tard, en septembre 1988, ce sera le tour du satellite luxembourgeois ASTRA.

Ce calendrier, monsieur le ministre, sera-t-il respecté ? Notre satellite TDF aura-t-il encore conservé sa place de lancement dans cinq mois ?

Je n'ai pas l'intention de retracer ici les tribulations du satellite TDF. J'évoquerai cependant le dernier épisode connu, celui du rapport confié par M. Balladur à M. Jean-Pierre Souviron, chargé d'émettre un avis sur la viabilité financière du projet. Les conclusions de ce rapport n'ont pas été rendues publiques, mais on croit savoir que quatre hypothèses ont été envisagées : la poursuite du programme complet sur fonds publics, le financement mixte du satellite TDF 2, le lancement du seul satellite TDF 1, qui fonctionnerait comme satellite expérimental, et l'abandon pur et simple du programme TDF.

Le choix de l'une des deux dernières solutions serait des plus regrettables. En effet, même si les progrès de la technologie peuvent faire apparaître le satellite de moyenne puissance ASTRA comme plus performant, il n'en demeure pas moins que le satellite TDF conserve un certain nombre d'avantages. Il s'agit d'abord des avantages liés à la télévision directe par satellite, qui permet de s'affranchir de la pénurie de fréquences dont souffre actuellement l'espace hertzien dans la bande UHF, et d'obtenir une très nette amélioration de la qualité des images, résolvant ainsi le problème des zones d'ombre si fréquemment évoqué.

Par ailleurs, TDF prépare à terme la télévision haute définition dont la norme D 2 - Mac Paquets constitue la première étape.

Monsieur le ministre, vous n'ignorez pas que, pour les fabricants européens, le marché de la télévision haute définition est estimé à quelque 30 milliards de francs dans les dix ans qui viennent.

Vous n'ignorez pas non plus que, sous l'impulsion de la France, l'Europe a réussi à stopper, en proposant la norme D 2 - Mac, l'avancée américano-japonaise qui tendait à faire homologuer au niveau mondial la norme mise au point par la télévision japonaise NHK.

Peut-on attendre du Gouvernement qu'il indique enfin sa position sur ce dossier et qu'il mette fin à une longue série de tergiversations qui ne peuvent être que préjudiciables à notre industrie ?

**M. Bernard Schreiner.** Très bien !

**M. François Loncle.** Bonne question !



**M. Roland Carraz.** Nous attendons aussi une bonne réponse.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Il s'agit d'une question capitale à laquelle j'aimerais bien que ceux qui ont été à l'origine des retards français prêtent une attention soutenue.

**M. Bernard Schreiner.** Ça y est, il recommence !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je me tourne bien sûr vers le groupe socialiste car ses membres sont parfaitement au courant des raisons qui ont motivé le retard français dans le domaine du satellite : je veux parler des non-décisions qui ont meublé la période 1981 à 1986.

**M. Roland Carraz.** Voilà dix-huit mois que vous êtes ministre et qu'avez-vous fait ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je tiens d'abord, monsieur Diméglio, à rappeler que cela présente un intérêt tout à fait vital pour notre pays et à souligner très clairement que les positions françaises en matière de télévision par satellite sont, au moment où je vous parle, très bien assurées.

En effet, le système Télécom 1 est opérationnel. Il y a quelques jours, j'ai d'ailleurs assisté à des démonstrations remarquables selon la norme D 2-Mac Paquets. Ce système doit être complété par un troisième satellite dès la fin de cette année.

**M. Bernard Schreiner.** Ce n'est pas prouvé !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'en viens aux satellites de forte puissance, qui sont d'une autre nature et qui sont ceux que l'Allemagne fédérale, avec nous, a lancés, mais que ne fabriquent plus beaucoup d'autres pays. TDF 1 sera lancé, je le répète aujourd'hui pour la quatrième fois, au printemps prochain...

**M. Bernard Schreiner.** Le problème, c'est TDF 2 !

**M. Willy Diméglio.** Ecoutez le ministre !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Laissez-moi terminer, monsieur Schreiner !

TDF 1 sera donc lancé quelques mois après son jumeau allemand TV-SAT, comme cela a toujours été prévu. Il n'y a aucune espèce de retard.

Les décisions qui restent à prendre auront leur effet à partir de 1990. Il n'a jamais été question de lancer auparavant le satellite TDF 2, lequel devra être lancé.

D'ici là, je le dis avec beaucoup de clarté, aucun de nos voisins ne disposera d'un système comportant plus d'un satellite. La France n'est pas en situation de faiblesse, que ce soit vis-à-vis du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne ou du Luxembourg. On pourrait nous adresser des reproches si les Allemands, les Belges, les Luxembourgeois ou les Anglais faisaient mieux que nous, mais ce n'est pas le cas.

Tels sont les enjeux des questions auxquelles le Gouvernement doit répondre. Les réponses à ces questions seront d'ailleurs apportées, et les préoccupations des uns et des autres dans les prochaines semaines sont connues. Il convient, dès à présent, d'être parfaitement conscient de l'origine de cette situation, de son contexte et de son issue.

L'origine d'abord : si des décisions restent à prendre en matière de télévision par satellite, c'est bien parce que le dossier a été traité durant cinq années sous un angle assez curieux, celui de l'attribution des canaux - dans des conditions que l'on connaît, comme pour les autres chaînes - à des amis politiques.

**M. Bernard Schreiner.** Vous bloquez le dossier depuis dix-huit mois avec vos collègues des P. et T. et de l'industrie !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'en viens au contexte.

Même si je souhaitais le faire, je n'ai pas les moyens de garantir à qui que ce soit un monopole sur l'orbite géostationnaire. Quand j'entends évoquer à juste titre le satellite ASTRA, je pense simplement que les pays qui se sont soumis bien avant nous à la loi du marché, de préférence à la loi

d'une économie administrée, répondent probablement mieux que nous aux impératifs de modernité, que nous devons, nous, respecter.

Qu'on le veuille ou non, la concurrence est devenue la règle, qu'il s'agisse du prix, des tailles d'antennes ou des zones de couverture. Ce sont les satellites les mieux adaptés aux besoins des chaînes qui gagnent.

Quant à l'issue, j'ai eu l'occasion de souligner l'importance de la télévision à haute définition, que vous avez vous-même évoquée, monsieur Diméglio. C'est autour de cet enjeu que les réponses nécessaires seront apportées. Il revient à l'ensemble des secteurs professionnels concernés de préciser les stratégies à mener.

Le Gouvernement assumera, quant à lui, ses responsabilités tant en ce qui concerne la politique spatiale que la politique de normes, sur la base de solutions qui emporteront l'accord des gens de programmes et des gens de la technique, parce que c'est par cet accord que les choses se résoudront.

Voilà, monsieur le député, ce qu'il convient de dire aujourd'hui. La France n'est pas en retard, elle n'est pas menacée. Il importe néanmoins de regarder vers l'orbite géostationnaire, car d'autres, bien avant nous, avaient pris des options différentes des nôtres et répondent aujourd'hui, peut-être mieux que nous, aux lois du marché, qui sont des lois difficiles.

**M. Willy Diméglio.** Très bien !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. François Loncle.

**M. François Loncle.** La « C.N.C. », la commission nationale de la communication, est moralement morte ! J'ai bien dit : la « C.N.C. », car on ne peut plus décemment accoler le mot « liberté » à cet organisme discrédité.

Lorsque l'on décrit l'état actuel de la « C.N.C. », lorsqu'on condamne ses agissements, comme l'ont fait récemment Mme Simone Veil et M. le président Giscard d'Estaing avec de nombreux autres, vous nous opposez la loi.

Permettez-moi alors, monsieur le ministre, de citer un journaliste de talent, M. Philippe Boucher, qui écrit : « Il ne suffit pas d'être une institution créée par la loi, de disposer par une telle loi du pouvoir et du devoir d'organiser une liberté fondamentale de la République : l'information. Encore faut-il avoir du crédit. Pour avoir du crédit, il faut faire montre de caractère, ce qui, dans le cas d'une institution, se nomme indépendance. Il ne suffit pas pour cela que la loi l'affirme et l'exige. Il faut le prouver et il n'est pas de moyen à cette fin que de se dresser à bon escient contre un pouvoir qui en veut trop, pour lui-même, ses amis ou ses clients. »

**M. René Drouin.** Très bien !

**M. François Loncle.** Mon collègue et ami Bernard Schreiner a donné cet après-midi maints exemples des agissements de la « C.N.C. », qu'il s'agisse de la nomination des P.-D.G. des chaînes publiques, de la répartition des stations en modulation de fréquence, de la Nouvelle-Calédonie ou de l'abdication devant le non-respect des cahiers des charges.

La « C.N.C. » pouvait faire le pari de l'intelligence. Au lieu de cela, elle concourt à faire de la télévision des jeux débiles, des séries américaines, de l'information progressivement domestiquée, une télévision traqueuse de « pub », ...

**M. Michel Péricard.** Ce n'est pas nous qui sommes allés chercher M. Berlusconi !

**M. François Loncle.** ... où la médiocrité tient lieu de mieux-disant culturel.

La « C.N.C. » a été jugée sévèrement par la quasi-totalité des courants politiques français. Elle n'inspire ni le respect pour aujourd'hui, ni la confiance pour demain. Comment pouvez-vous, dès lors, continuer à la défendre ? Comment la reconnaître comme une instance d'arbitrage, de régulation, alors qu'elle cautionne jour après jour le nouveau P.A.F., la pagaille audiovisuelle française, le nouveau R.A.F., le ratage audiovisuel français et le nouveau D.A.F., le désastre audiovisuel français ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Drouin.** Excellent !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Monsieur Loncle, vous me plongez toujours dans une grande perplexité. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) Cette perplexité vient de votre ton, de la façon dont vous posez les questions, d'un excès en tout, mais rarement d'un excès d'intelligence. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je suis très étonné par la façon dont vous avez posé votre question.

Le Gouvernement, que j'ai l'honneur de représenter ici, n'a jamais une seule fois émis la moindre observation à propos d'une autorité que vous aviez appelée « haute » et qui en méritait pourtant de nombreuses. Je vous mets au défi de trouver un seul des membres de ce Gouvernement qui pourrait s'inscrire en faux contre mes propos.

Pas une seule fois, vous n'avez pu entendre de la bouche de M. Chirac ou de la mienne, y compris après la nomination du Gouvernement...

**M. René Drcuin.** Vous étiez contre la Haute autorité !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... c'est-à-dire après le 19 mars 1987, pas une seule fois, dis-je, vous n'avez pu entendre de la bouche d'un membre du Gouvernement de la République le moindre commentaire sur une institution que vous aviez créée...

**M. Bernard Schreiner.** Il fallait la conserver !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... et qui ne méritait pas les éloges que vous sembliez lui adresser.

**M. Bernard Schreiner.** Vous l'avez supprimée !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Il se trouve que la loi, que le Parlement, que cette majorité ont créé une institution qui est devenue une institution de la République. Vous êtes dans l'opposition, et c'est le fait des électeurs français. Or, il se trouve que la majorité, que le Parlement français, après examen du texte par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat, a décidé la création d'une autre institution.

**M. François Loncle.** Vous n'avez pas préparé votre réponse ! Vous êtes insultant et médiocre !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Votre position, les termes que vous employez, monsieur Loncle, sont indignes - oui : indignes - d'un parlementaire français !

**M. Roland Carrez.** Qu'est-ce que c'est que ces réflexions ?

**M. François Loncle.** M. Giscard d'Estaing et Mme Veil ont dit la même chose que moi !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Par vos propos, vous ne méritez pas le respect que vous déniez à la Haute autorité devenue C.N.C.L.

**M. François Loncle.** Vous êtes médiocre !

**M. Georges Hage.** Ça se gâte !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** En ce qui nous concerne, nous avons respecté l'ancienne institution et nous demandons simplement à un parlementaire français de respecter la loi de la République.

Vous attaquez une loi votée par le Parlement de la République et vous déshonorez donc la fonction qui est la vôtre aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Loncle.** C'est insultant et indigne !

**M. Michel Périllard.** Les injures de M. Loncle sont à prendre comme des éloges, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Billon...

**M. Bernard Schreiner.** M. Périllard est une carpelette !

**M. Michel Périllard.** Taisez-vous ! M. Loncle était le plus mauvais journaliste de la télévision, et il s'est retrouvé chez les socialistes !

**M. le président.** M. Billon a seul la parole.

**M. Alain Billon.** Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger à mon tour sur les satellites ...

**M. François Loncle.** J'ai rendu Périllard furieux, c'est très bien !

**M. Michel Périllard.** Je m'en vais !

**M. François Loncle.** A la buvette ?

**M. Michel Périllard.** Un peu plus loin !

**M. Alain Billon.** Mes chers collègues, si vous voulez bien m'écouter...

**M. le président.** Écoutez M. Billon. Reprenez, mon cher collègue.

**M. Alain Billon.** Monsieur le ministre, le rôle des satellites sera décisif en matière audiovisuelle dans les prochaines années sur le plan technique et sur le plan des programmes, mais je vous interrogerai également sur leur exploitation.

Je commencerai par la technique. Il existe aujourd'hui plusieurs satellites pour les futurs programmeurs de chaînes européennes, tels que les satellites de diffusion directe : TV-SAT, qui vient d'être lancé par les Allemands, et TDF 1 et TDF 2, décidés dès 1979, qui doivent être lancés par la France. Mais le seront-ils ?

Il y a aussi les satellites de télécommunication, comme les satellites de la D.G.T. Télécom 1 et Télécom 2 et, vous l'avez rappelé, les satellites intermédiaire, comme celui du projet ASTRA, préparé par les Luxembourgeois.

Quels sont les choix français et quelles sont les décisions qui les concrétisent.

S'agissant des programmes, la C.N.C.L. - encore elle -...

**M. François Loncle.** La « C.N.C. » !

**M. Alain Billon.** Oui, la « C.N.C. » a reçu, au cours du mois de juillet dernier, les candidatures de plusieurs groupes pour diffuser sur les satellites TDF 1 et son secours TDF 2, Canal Plus, T.F. 1, la Cinq et la Sept. D'ores et déjà, la « C.N.C. » a éliminé une candidature internationale. Pourquoi ? Quel ostracisme ! Peut-on concevoir aujourd'hui une chaîne diffusée sur l'Europe sans partenaire européen ? Depuis juillet, nous sommes sans nouvelles.

Quelles seront finalement les décisions qui seront prises quant à l'affectation des canaux ?

J'en arrive à l'exploitation. Une société devait être constituée pour exploiter le satellite. M. Contamine, puis M. Gouyou-Beauchamps devaient faire des propositions. On parlait d'un projet de société baptisée TV-Espace. Aujourd'hui, un nouveau rapport d'expertise a été demandé à M. Souvion. Mais, à six mois du lancement de TDF 1, rien de décisif n'a été établi. En outre, aucun prix de location pour les quatre canaux TV disponibles ne pourra être fixé tant que le problème du financement de TDF 2 n'aura pas été résolu. En effet, le prix de location d'un canal de TDF 1, s'il est grevé du montant du financement de TDF 2, se révèle exorbitant et, en tout état de cause, largement supérieur à ce qui est prévu pour les satellites concurrents allemand ou luxembourgeois.

Dès lors, c'est l'existence même de TDF 2 qui est compromise si aucun financement public ne vient à la rescousse et, sans TDF 2, TDF 1 n'est plus qu'un simple prototype sans avenir commercial.

Tout se tient !

Que fait le Gouvernement ?

La situation est grave car à force d'indécisions et d'atermoiements, la France va perdre ses chances d'une présence dans la diffusion de programmes à l'échelle européenne, nécessaire, d'une part, aux groupes de programmation française qui désirent utiliser le vecteur satellite et, d'autre part, aux industriels français qui souhaitent défendre leur place sur le marché des téléviseurs et des équipements de réception au sol en préparant une norme européenne de diffusion compatible avec le P.A.L. et le S.E.C.A.M. et susceptible de s'adapter ensuite à la télévision « haute définition ».

Messieurs les ministres, allez-vous enfin sortir de votre immobilisme ? Allez-vous créer la société TV-Espace ? Allez-vous lui donner les moyens de faire des propositions de location acceptables, en supportant le coût de la construction et du lancement de TDF 2 ? Allez-vous veiller à ce qu'une chaîne non francophone au moins trouve sa place sur le satellite français ?

En un mot, allez-vous prendre enfin les décisions financières et politiques qui s'imposent pour que la France gagne son pari technologique et assure ainsi son rayonnement en Europe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Ce n'est pas Souvion, c'est Souviron ; ce n'est pas la C.N.C., mais la C.N.C.L. ; et ce n'est pas TV-Space, c'est Téléspace !

Et, cela étant, je ne répondrai pas aux questions sur la C.N.C.L. tant que vous n'utiliserez pas sa dénomination correcte !

**M. François Loncle.** Touché ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Oh non, pas moi, mais la République, oui, je le crains, à cause de votre comportement !

S'agissant du satellite, j'avais parié tout à l'heure que vous poseriez la question pour la quatrième fois. J'ai gagné, loto ! Sur ce point, j'ai déjà répondu à M. Diméglio, s'exprimant au nom de M. Poniatowski.

**M. Bernard Schreiner.** Il y a d'autres questions !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je vais répondre de nouveau, mais plus brièvement.

**M. Bernard Schreiner.** Répondez précisément !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** D'abord, la France souhaite être présente dans la compétition. Elle est présente, monsieur Billon. T.D.F. 1 sera lancé au milieu de 1988 - c'est, je crois, le vol n° 27 d'Ariane. Le satellite fonctionnera donc au second semestre de 1988. Un de ses canaux a été attribué à la Sept, je le répète. T.D.F. 2 est, bien sûr nécessaire : à ce sujet, les décisions ne seront pas prises en même temps, mais plusieurs mois après. En tout état de cause, elles ne laisseront souffrir à ce satellite aucune espèce de retard.

Pour les détails, reportez-vous à ce que j'ai répondu à votre collègue M. Diméglio précédemment.

**M. le président.** La parole est à M. François Loncle, pour poser sa seconde question.

**M. Michel Péricard.** Vos épreuves ne sont pas terminées, monsieur le ministre !

**M. François Loncle.** Monsieur le ministre, c'est un peu au nom de mes collègues socialistes d'outre-mer que je pose cette question. La liberté ni l'impartialité de l'information n'existent plus outre-mer. Au développement et au pluralisme de R.F.O., réalisés par les gouvernements de gauche, à l'autorisation des radios locales privées correspond maintenant un impressionnant recul de R.F.O., progressivement transformée en une courroie de transmission télévisée de la voix du R.P.R. outre-mer. En effet c'est au cours de réunions rue Oudinot qu'ont été décidés licenciements, nominations, promotions et « placardisations ».

Les directeurs régionaux de R.F.O. ont été changés dans leur ensemble. Pour ne citer que ce cas, à la Guadeloupe, il n'y a plus aucun cadre antillais en place : les journalistes guadeloupéens, qui n'apparaissent pratiquement plus sur le petit écran, ont été remplacés par des métropolitains, politiquement plus sûrs. Les licenciements ont été si nombreux que l'inspecteur du travail compétent a protesté auprès de la direction. Quant au contrôleur financier de R.F.O. il s'est ému de la part des dépenses affectée au paiement des primes de licenciement, alors que cette jeune société aurait dû consacrer l'essentiel de ses ressources à des équipements nouveaux.

En outre comme si tout cela ne suffisait pas, le journal national et international est désormais fabriqué à Paris puis envoyé dans les stations en radio et en télévision. Cela permet de minimiser les risques et d'annihiler les efforts des journalistes locaux mis dans l'incapacité de faire leur métier en apportant un éclairage régional à ces journaux.

Il faudrait mentionner aussi toutes les petites manœuvres qui consistent à choisir des heures de passage, plus ou moins favorables selon, par exemple, que l'émission concerne le Premier ministre ou le Président de la République.

Face à ce recul de l'expression démocratique dans le service public de la radiotélévision outre-mer, la « C.N.C. » a pour le moins laissé faire : elle ne publie pas de statistiques

concernant les temps d'antenne des différentes formations politiques pour R.F.O. Jusqu'ou, monsieur le ministre, voulez-vous aller dans la mise en place de ce qu'il faut bien appeler outre-mer un véritable parti unique radiophonique et télévisuel ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de la communication.

**M. le ministre chargé de la communication.** Monsieur le député, je répondrai sur le plan technique à votre question - le reste relève du fantasme, et je ne pense pas qu'il soit l'heure d'une consultation psychanalytique. (*Rires sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.].*)

Je tiens simplement à rassurer vos mandants d'outre-mer sur le développement de R.F.O. En effet, le total des mesures nouvelles dont R.F.O. devrait bénéficier en 1988, après la réévaluation du montant du produit attendu de la redevance, se monte à 50 millions de francs. La ventilation de cette mesure : 13 millions pour l'amélioration des journaux télévisés, 4 millions pour l'accroissement de la durée de diffusion du canal télévision dans les T.O.M., 2,4 millions pour la diffusion de France Inter dans les T.O.M., 2 millions pour le renouvellement du matériel technique, 5 millions pour la construction de nouveaux locaux à Tahiti.

**M. François Loncle.** Ce n'est pas la question !

**M. le ministre chargé de la communication.** Enfin, R.F.O. devrait recevoir 23 millions de francs afin de financer la desserte des îles Marquises, le deuxième canal T.V. dans les T.O.M., la desserte de Wallis et de Mayotte et l'implantation d'équipes de reportage dans ces deux îles. Voilà du concret.

Vous ne m'avez pas posé de question sur le troisième canal. Je m'en voudrais de ne pas y répondre. (*Sourires.*) La décision a été prise par le Gouvernement de créer une troisième chaîne privée : les T.O.M. et T.D.F. a pris des dispositions afin que la mise en place du réseau intervienne rapidement d'ici la fin de l'année 1987. L'autorisation de diffusion est naturellement tributaire de la décision qui sera prise par la commission que vous appelez « C.N.C. » mais qui s'appelle, d'après la loi que vous n'avez pas votée, C.N.C.L.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas répondre à une deuxième question que vous n'avez pas posée, celle de Radio Rythme Bleu de Nouvelle-Calédonie qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, mais moins de salive dans cet hémicycle. Cette radio a été régulièrement autorisée par la Haute autorité de la communication audiovisuelle, chère à votre souvenir, par décision du 11 février 1986. Son fonctionnement a été suspendu, conformément à la décision de la C.N.C.L. cette fois, le vendredi 27 septembre 1987. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je suis heureux d'avoir pu contribuer à la résorption de vos angoisses, fussent-elles d'outre-mer. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. René Drouin.** Vous ne répondez pas aux questions ! Vous êtes hors sujet !

**M. Charles Metzinger.** Vous lisez de mauvais papiers, monsieur le ministre.

**M. le président.** Maintenant, M. Roland Carraz peut toujours aventurer une question. Nous verrons bien si la réponse qu'il obtient coïncide ! (*Sourires.*)

Vous avez la parole, monsieur Carraz.

**M. Roland Carraz.** Monsieur le président, messieurs les ministres, je vais revenir quelques instants sur un dossier qui a déjà été abordé à plusieurs reprises au cours de l'après-midi, mais sur lequel vous n'avez pas eu l'occasion de répondre de façon approfondie. Il s'agit de la situation de FR 3 et des stations décentralisées du service public qui sont aujourd'hui dans une situation si difficile que leurs personnels sont en grève - grève d'ailleurs très largement suivie, d'après les informations incontestables en notre possession ce soir.

Ces personnels ont cessé le travail pour deux raisons : à cause des réductions de crédits et des suppressions d'emplois qui vont se renouveler, cette année et, pour ce qui concerne FR 3, à cause de l'incertitude pour l'avenir.

On ignore encore aujourd'hui où va FR 3. Si je vous pose la question, ce soir, c'est parce que beaucoup se la posent en ce moment même.

Je pourrais, naturellement, illustrer la situation par de nombreux exemples. Ainsi, dans deux régions, le Limousin et la Bourgogne, que je connais mieux, la diminution des crédits est telle que le personnel, les élus et la population s'interrogent sur le maintien des deux stations régionales de FR 3. Les bruits les plus invérifiables circulent. J'espère que vous nous aiderez à les clarifier. Peut-être nous rassurerez-vous, en particulier sur le rattachement de la rédaction de FR 3 Dijon à la station de Lyon ? Je vous interroge avec toutes les précautions d'usage, mais je vous fais part de ce qui se raconte actuellement dans les milieux bien autorisés.

Je constate qu'après avoir étrané la diffusion régionale, M. Han, nommé par la commission nationale de la communication, veut étouffer la production des stations décentralisées. Je ne citerai pas le cas de la Corse, car nous en avons suffisamment parlé, mais les exemples de Limoges, Dijon et Bordeaux pourraient être développés.

Je pense que cette politique est absurde. Ce n'est pas en portant atteinte aux stations régionales de FR 3 que nous donnerons à cette chaîne toutes ses chances face à ses concurrentes.

Si je m'exprime ainsi, monsieur le ministre, ce n'est ni par souci des formules, ni pour exploiter une situation locale. Le directeur de FR 3 Bourgogne n'a-t-il pas déclaré que l'Etat, actionnaire unique, souhaitait se désengager de la production et qu'il était possible que, dans ce cadre, des emplois disparaissent ? Ce point de vue est proprement incompréhensible exprimé par la bouche du directeur d'une station régionale de FR 3.

Cette politique est absurde, je le répète, anormale : à partir du moment où un directeur de FR 3 s'exprime de cette manière, nous sommes en mesure de nourrir les plus vives inquiétudes au sujet de l'avenir de ces stations.

Monsieur le ministre, avez-vous, oui ou non, comme objectif la disparition de certaines stations publiques décentralisées ?

Souhaitez-vous défendre et maintenir l'expression locale sur les médias publics, qui semble maintenant abandonnée ?

Quel avenir envisagez-vous pour les stations de Dijon et de Limoges ?

Enfin, pour reprendre une question qui vous a été posée cet après-midi par mon excellent collègue Bernard Schreiner : êtes-vous prêt à organiser devant le Parlement un débat sur l'avenir du service public, en particulier sur l'avenir des stations décentralisées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Monsieur Carraz, ce n'est pas une question « téléphonique », mais je le regrette presque, parce que je dois vous remercier de me l'avoir posée ! Je suis très heureux de l'occasion que vous me donnez de répondre à une vraie question sur un vrai sujet. Je vais m'efforcer de vous éclairer, et je suis convaincu que je vais vous rassurer.

D'abord, en ce qui concerne l'évolution des crédits, vous avez employé des termes inexacts : il n'y a pas « diminution » des crédits. Je croyais être parvenu à me faire comprendre mais ce n'est pas le cas. Nous augmentons les crédits pour l'ensemble du secteur public de 9 p. 100, alors que la hausse des prix n'atteindra que 2,5 ou 3 p. 100 - j'espère que le taux sera le plus faible possible. Les crédits augmenteront de deux ou trois fois la hausse des prix. Pour F.R. 3 les crédits sont en hausse de 10 p. 100.

Dans quelle langue dois-je répéter pour me faire comprendre ? Je ne parviens pas à trouver les mots qui conviennent pour éviter que l'on ne traduise « plus 9 p. 100 » ou « plus 10 p. 100 » par « réduction de crédits ». Il y a là quelque chose qui m'échappe...

**M. Jean-Jack Queyranne.** Ce sera dans le prochain collectif budgétaire ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je croyais que le français était la langue de la clarté et de la rigueur. Il semble que ce ne soit pas votre sentiment.

**M. Roland Carraz.** On se perd dans vos chiffres !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je vous cite les bleus budgétaires ! Plus 9 p. 100 pour l'ensemble des crédits du secteur public, plus 10 p. 100 pour FR 3. Qu'au moins la représentation nationale soit convenablement informée !

**M. Roland Carraz.** Les grèves d'aujourd'hui ont bien une raison ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'en viens à l'ensemble des problèmes de FR 3 et à ce que vous appelez, à « injuste titre », les « stations décentralisées ». L'expression station décentralisée s'applique à Radio France, non pas aux centres de production, mais ce n'est pas grave, car je vois très bien à qui et à quoi vous faites allusion.

Je tiens d'abord à affirmer avec beaucoup de force devant l'Assemblée nationale la volonté du Gouvernement de maintenir la vocation régionale de FR 3. C'est une affirmation très nette : il est hors de question, monsieur Carraz, et en cela votre question aura été utile, de fermer telle ou telle station régionale de FR 3.

**M. Roland Carraz.** Vous l'affirmez ? Y compris pour Dijon et pour Limoges ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Ce n'est pas un dialogue ! Vous me posez une question et j'y réponds. Cela je l'ai déclaré à Limoges, il y a quelques semaines, aux salariés et à d'autres personnes que j'ai pu rencontrer, et je suis prêt à le répéter à Dijon, si j'y vais, dans quelques jours.

Les bruits alarmistes qui ont couru d'ailleurs à Limoges ou ailleurs sont totalement infondés. FR 3 doit garder ses 25 journaux télévisés régionaux quotidiens qui couvrent l'actualité régionale de chaque région de France, mais FR 3 doit aussi étendre son réseau de correspondants et de « boîtes noires » dans la plupart des départements français ; FR 3 est la seule des chaînes de télévision privées ou publiques qui soit à la fois producteur et diffuseur. Elle doit rendre plus performant, comme toute société, qu'elle soit publique ou privée, son appareil de production en région en le recentrant sur un nombre restreint de centres de production, et non pas en entretenant dans chaque région une sorte de « mini S.F.P. » avec un plan de charge aléatoire.

C'est à cette seule condition, la rationalisation de la production régionale, que FR 3 pourra maintenir ses centres de production audiovisuelle dans les régions. C'est pour l'inciter à cet effort que le budget de la société établi pour 1988 prévoit...

**M. Roland Carraz.** Puis-je vous dire un mot, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... une économie de vingt millions de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roland Carraz.** C'est faux.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Laissez-moi terminer, monsieur Carraz.

FR 3 doit disposer des moyens de s'adapter aux mutations en cours.

Conformément aux indications données lors du vote de la loi du 30 septembre 1986, et à la suite du rapport demandé à M. Lecat...

**M. Roland Carraz.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé de la culture et de la communication.** Tout à l'heure !

... le Gouvernement a donc incité FR 3 à engager une réflexion sur une meilleure utilisation de ses structures et sur une amélioration de ses programmes. C'est au vu des mesures proposées que lui ont été alloués 70 millions de francs en mesures nouvelles dans le projet de budget pour 1988.

La mutation de FR 3 se traduit largement dans les novations de sa grille de programmes. En voici quelques exemples : moins de films, 170 au lieu de 210, et j'ai cru comprendre que c'était votre préoccupation ; ouverture au sport, jusque-là absent des programmes de FR 3 - là, je ne sais pas si c'est votre préoccupation, mais en tout cas c'est la mienne - et, fait essentiel, alliance avec la Sept.

Je cite quelques-uns des rendez-vous réguliers qui font aujourd'hui honneur à cette entreprise : les « Océaniques », trois jours par semaine à vingt-deux heures trente, le spectacle du mercredi à vingt heures trente, et la fiction haut de gamme du dimanche à dix-neuf heures.

Personnellement j'estime, et j'espère vous en convaincre, que par l'originalité de ses programmes et par son caractère régional spécifique FR3 offre aux téléspectateurs un choix bien plus considérable que jadis.

**M. Bernard Schreiner.** Cela ne règle pas ses problèmes d'identité !

**M. Roland Carraz.** Monsieur le ministre,...

**M. le président.** Si je comprends bien, monsieur le ministre, vous avez conclu votre propos, et M. Carraz ne peut plus vous interrompre ?...

Monsieur Carraz, vous n'avez pas la possibilité de répondre. Le ministre n'a pas jugé souhaitable de se laisser interrompre pendant son propos. Vous savez mieux que la plupart de nos collègues ce qu'il en est.

Si le ministre souhaite le dialogue, il l'autorise...

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, je suis étonné de constater que ceux-là mêmes qui me reprochaient de parler trop veillent maintenant que je parle plus longtemps encore.

Il faudrait savoir, monsieur Carraz !

**M. Bernard Schreiner.** Vous donnez des chiffres faux !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Bien entendu, monsieur le président, j'accepte de faire semblant de poursuivre, pour que tout se passe comme si j'étais interrompu par M. Carraz.

**M. le président.** Dans ces conditions, je fais appel à votre sens de la concision, monsieur Roland Carraz.

**M. Roland Carraz.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre bienveillance - j'avais d'ailleurs cru comprendre tout à l'heure que vous acceptiez d'être interrompu.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'accepte maintenant !

**M. Roland Carraz.** J'ai été surpris par vos chiffres : FR 3, plus 10 p. 100 ?

Monsieur le ministre, j'ai sous les yeux le rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan par M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial qui, jusqu'à preuve du contraire, n'appartient pas au parti socialiste.

**M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la communication et la radiotélévision.** Je le jure ! (Sourires.)

**M. Roland Carraz.** Je lis à la page 24 : Evolution des crédits d'exploitation 1987 : 2 735 millions de francs, 1988 : 2 805 millions de francs. Evolution en pourcentage : plus 2,5 p. 100.

A qui doit-on faire confiance, monsieur le ministre ? A M. de Préaumont, à la commission et au rapport imprimé ? Ou à vos propres déclarations ? Je laisse l'Assemblée juge. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Bernard Schreiner.** Et c'est vrai pour tous les chiffres.

**M. le président.** Vous voulez clarifier, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** En effet, sans vouloir allonger un débat que d'aucuns trouvent déjà trop long - dès que je m'exprime mais pas dès qu'ils parlent.

Monsieur le député, vous avez oublié deux éléments. D'abord les 100 millions de francs qui sont les 10 p. 100 venant de TF1 - il est tout à fait naturel que M. le rapporteur spécial ne les ait pas cités mais ils sont dans les comptes - ensuite les 60 millions de francs d'excédent de la redevance. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Bernard Schreiner.** Ce n'est pas sérieux ! C'est surréaliste !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Vos conceptions sont très curieuses. Vous écarter les chiffres qui ne vous plaisent pas, et alors, évidemment, vous obtenez des résultats tout à fait étonnants. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

**M. Bernard Schreiner.** C'est un débat ubuesque !

**M. le président.** L'éclaircissement sur les chiffres est donné.

La parole est à M. Charles Metzinger.

**M. Charles Metzinger.** Monsieur le ministre, le moins que l'on puisse dire c'est qu'un malaise règne dans le paysage audiovisuel français, le vôtre. J'en veux pour preuve le fait qu'il y a eu plus de députés critiques qu'élogieux dans ce débat. On peut en faire le compte.

**M. Willy Diméglio.** La qualité prime la quantité !

**M. Charles Metzinger.** Quand, par ailleurs, on vous montre, monsieur le ministre, que la presse écrite fait également état de ce malaise, vous répondez qu'elle exagère. C'est sa liberté d'exprimer les choses comme elle les ressent. En l'occurrence, elle les sent même très bien !

La communication audiovisuelle souffre. Je ne vais pas vous énumérer tous les maux - vous n'êtes d'ailleurs pas la cause de tous à vous seul - mais j'aimerais savoir si votre autorité n'aurait pas pu en éviter certains.

Qu'en est-il, par exemple, de la décentralisation, celle de Radio-France notamment ? Je ne pense pas que priver certaines grandes stations - Lyon, Toulouse ou Marseille - de la possibilité de diffuser des informations régionales à des heures de grande écoute aille particulièrement dans le sens de la décentralisation et de la régionalisation.

Mais j'aimerais que vous me précisiez comment vous concevez concrètement cette décentralisation régionalisée. Peut-être n'est-ce plus la préoccupation du Gouvernement ?

Qu'advient-il du fonds de soutien aux radios locales ? Dans le tableau des taxes parafiscales, la taxe sur la publicité apparaît à hauteur de 49 millions de francs. Mais elle n'est toujours pas attribuée. Le décret est en cours d'élaboration depuis un an ! N'est-il pas temps de le publier ?

La politique de programmes de télévision devrait être révélée également, puisque M. le ministre délégué à la communication semble avoir déclaré il n'y a pas si longtemps que la France n'avait pas de politique de programmes. Il y en a eu une, mais il n'y en a plus. Peut-être est-ce la cause de la régression des activités de production. Mais n'y a-t-il pas un cahier des charges qui impose aux différentes chaînes une activité de production ? Pourriez-vous préciser, monsieur le ministre, à propos de chacune des chaînes, ce qu'il en est de cette régression et, peut-être, en indiquer les causes ?

Votre projet de budget fait ressortir - on l'a déjà signalé - une diminution de l'aide directe de l'Etat à la production d'œuvres d'expression française. Vingt-deux œuvres de création en moins, voilà le résultat ! Est-ce conforme aux cahiers des charges ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, quand les Français apprennent avec consternation et avec amertume combien se font payer ceux que l'on appelle des « vedettes », vous comprenez qu'ils ont au moins le droit à un paysage audiovisuel net, conforme à la loi, en l'occurrence la vôtre, conforme aussi aux cahiers des charges et autres engagements. Ne le croyez-vous pas, monsieur le ministre ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de la communication.

**M. le ministre chargé de la communication.** Monsieur le député, je crois que nous ne convaincrions personne et que vous ne nous convaincrez pas non plus. Il faudra avoir bientôt recours à des moyens plus sûrs d'appréciation de l'opinion, car vous nous jetez des chiffres et nous vous répondons par des sondages. Les derniers sondages, ceux qu'a cités François Léotard, montrent que les Français portent un intérêt accru à leur télévision, et que leur malaise provient souvent de la difficulté du choix et non de l'absence de choix.

**M. Bernard Schreiner.** Cela dépend des sondages !

**M. le ministre chargé de la communication.** L'amélioration du taux de recouvrement de la redevance est aussi un signe assez objectif. On ne pourrait pas obliger les Français à



verser une redevance relativement importante, encore qu'elle n'ait pas augmenté depuis plusieurs années, s'ils étaient vraiment aussi mécontents que vous le dites du payage audiovisuel. Il n'y a jamais eu autant de Français qui déclarent regarder la télévision, mais vous, vous continuez à prétendre qu'ils sont mécontents. Je ne sache pas que le masochisme ait aujourd'hui atteint une proportion nationale !

Cela étant, vous nous avez posé des questions extrêmement précises et nous sommes heureux de pouvoir vous répondre, car elles présentent un intérêt certain.

En ce qui concerne la restructuration du réseau des stations décentralisées de Radio France, pour comprendre la réalité, il faut mettre l'organigramme à plat. L'objectif de Radio France, dans le contexte de rigueur budgétaire dont nous avons déjà parlé, est de mieux utiliser les moyens importants qui ont été affectés aux radios décentralisées, soit 410 millions de francs en 1987.

Dès le début de 1988 seront supprimées quatre stations locales - Lyon, Marseille, Nice et Toulouse, qui emploient chacune vingt-deux personnes en moyenne avec un budget de 8 à 9 millions de francs - compte tenu de leur faible taux d'écoute : entre 10 000 et 15 000 auditeurs par jour, soit entre 1 et 1,5 point d'audience.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Cela ne vous gêne pas, de les supprimer ?

**M. le ministre chargé de la communication.** Attendez, monsieur Queyranne ! Ces quatre stations seront remplacées, dans ces quatre villes, par une station de type Fip Plus, avec film musical, information service, tranche d'informations locales, dix agents et un budget moyen de 2,2 millions.

Il y aura également suppression dans quatre villes où doubloñaient une station locale et une station Fip : Strasbourg, Lille, Bordeaux, Nantes. Cette fois, c'est la station Fip qui est concernée pour que, là encore, il n'y ait pas gaspillage des deniers publics. Mais, au cours de l'année 1988 et grâce aux économies ainsi réalisées, nous pourrons créer quatre stations Fip Plus dans de nouvelles agglomérations, qui seront sans doute Auxerre, Bourges, Tours et une ville du Poitou, avec en moyenne six agents, donc un dispositif allégé, et un coût de fonctionnement de 1,5 million.

Radio France veut également éteindre les stations Fip de Reims, Cherbourg, Tours et Perpignan, en passant à cinq ou six agents et à un coût annuel de 1,5 million.

Enfin sera créée une station locale à Aix-en-Provence : douze emplois avec un budget de 2,7 millions.

Ce plan va donc dans le sens d'une meilleure allocation des ressources de Radio France en moyens, en audience, en missions de service public, sans pour autant bouleverser l'implantation locale. Il n'engendre, vous l'aurez noté, aucun surcoût de fonctionnement. Il permet l'économie de huit emplois. Il suppose, bien sûr, un investissement immobilier et informatique, avec une console d'animation de 19 millions de francs, mais la somme sera prélevée sur l'enveloppe prévue au budget de 1988. Il ne touche qu'à quatre stations décentralisées sur trente-six et il n'y a donc, dans aucune ville, fermeture des services locaux de Radio France. Il modifie bien sûr la structure du réseau Fip - fermeture dans quatre villes, ouverture dans quatre autres - mais il valorise ce réseau en ajoutant au programme une tranche d'informations locales et en couvrant mieux le territoire.

Cette réponse que je tiens à votre disposition, monsieur le député, montre clairement que le service décentralisé n'est en aucun cas sacrifié.

Vous m'avez aussi posé une question sur le décret portant création de la taxe parafiscale au profit d'un fonds de soutien à l'expression radiophonique. Je tiens à vous rassurer : ce décret du 9 octobre dernier est paru au *Journal officiel* - votre quotidien habituel (*Sourires*) - du 10 octobre.

Enfin, votre dernière question portait sur le salaire des vedettes, ce que M. Michel Péricard a appelé la « guerre des étoiles ». Il s'agit, bien sûr, d'un problème privé qui concerne des entreprises privées et des personnes privées. Nous n'avons donc pas à en juger en tant que membres du Gouvernement. Je crois, cependant, que ce phénomène est temporaire et qu'avec l'arrivée de nouveaux talents, la concurrence aboutira certainement à des salaires raisonnables, en tout cas jugés comme tels par l'opinion publique.

Je crois, monsieur le député, avoir répondu précisément à vos questions précises.

**M. Willy Diméglio.** Très bien !

**M. le président.** Nous avons terminé les questions.

## CULTURE ET COMMUNICATION

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture et communication », les lignes 52 et 53 de l'état E et l'article 52 rattaché à ce budget.

### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 87 778 610 francs ;

« Titre IV : 151 190 768 francs. »

### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 106 250 000 francs ;

« Crédits de paiement : 260 995 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 878 150 000 francs ;

« Crédits de paiement : 280 035 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

**M. Bernard Schreiner.** Le R.P.R. a peur !

**M. le président.** Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur glace.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	574
Nombre de suffrages exprimés .....	574
Majorité absolue .....	288
Pour l'adoption .....	291
Contre .....	283

L'Assemblée nationale a adopté.

Sur le titre IV de l'état B, je suis saisi de plusieurs amendements.

L'amendement n° 71, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 136 346 000 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

**M. Pierre Descaves.** Si vous le voulez bien, monsieur le président, je soutiendrai en une seule intervention nos deux amendements restants, n° 71 et 72, le troisième, qui portait le n° 88, ayant été retiré.

L'amendement n° 71 s'applique au chapitre 41-81, article 10, relatif aux tarifs S.N.C.F. spéciaux pour la presse. L'amendement n° 72 a trait au chapitre 41-82, article 10, qui concerne les communications téléphoniques des correspondants de presse. Ces crédits s'élevaient au total à 160 millions, c'est-à-dire à 16 milliards de centimes.

Monsieur le ministre, les entreprises de presse sont, à ma connaissance, des entreprises commerciales comme les autres. A ce titre, l'équilibre de l'exploitation doit résulter des recettes. Le contribuable n'a pas à compenser la fuite des lecteurs. Lorsque nous avons examiné le budget de la culture, le rapporteur et vous-même nous avez expliqué que ces crédits étaient destinés à préserver le pluralisme de l'informa-



tion. Je ne vois pas en quoi le pluralisme serait compromis si le contribuable cessait de participer à l'équilibre des exploitations commerciales des entreprises de presse.

Je ne pense pas que vous puissiez éluder une réponse sur le fond. Le pluralisme, pour ce qui concerne notre groupe parlementaire et, notamment, notre président Jean-Marie Le Pen, n'existe pas. Ce sont des procès d'intention permanents et généralisés. Ce sont des injures, des diffamations et des falsifications venant de partout à la fois, au mépris de la loyauté que devraient avoir ceux qui font l'information. Cela permet, il est vrai, à quelques politiciens sans scrupules, de prendre le relais dans un but bassement électoraliste. Si des journaux ont de moins en moins de lecteurs et sont menacés de disparaître, c'est sans doute parce qu'il y a de plus en plus de citoyens écœurés par le partipris systématique qu'ils manifestent.

Pourquoi ces citoyens devraient-ils, comme contribuables, voler au secours des journaux qu'ils ne veulent plus lire ? Trouvez-vous cela normal ? Le contribuable doit-il voler au secours de toutes les entreprises en difficulté ? Est-ce cela votre libéralisme ? Est-ce cela la loi du marché à laquelle vous vous référez ? Ces 160 millions de francs ne seraient-ils pas mieux utilisés pour lutter, par exemple, contre le chômage ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas eu à examiner cet amendement.

Néanmoins, quelque opinion qu'on ait sur le fond de la question, et je dois dire que je ne partage pas les intentions que paraissent traduire les deux amendements, il me paraît exclu de régler les problèmes que posent les aides à la presse au cours d'un débat budgétaire, par un simple amendement de réduction des crédits. A titre personnel, mais je crois exprimer un sentiment général, je demande donc le rejet.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Le Gouvernement émet également un avis défavorable, mais je me réjouis que M. Descaves ait retiré de lui-même son amendement n 88.

**M. Pierre Descaves.** Vos explications nous ont convaincus !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** En tout cas, je suis heureux que vous l'ayez fait, car il s'agissait de crédits très nécessaires, destinés à financer l'expansion à l'étranger de la presse française.

J'aurais souhaité, du reste, que vous retiriez également vos deux autres amendements, ne serait-ce que parce que vous avez dans vos rangs quelqu'un qui est très attaché à la presse. En écoutant tout à l'heure M. Domenech, dont je partage complètement le point de vue, j'ai cru comprendre en effet qu'il s'agissait d'un secteur économique, bien entendu, industriel, bien entendu, mais aussi porteur de ces valeurs immatérielles que sont la liberté de pensée, la transmission des opinions, l'expression d'une philosophie, la confrontation des idées, la circulation de l'information.

Ces valeurs immatérielles sont extrêmement précieuses dans une démocratie et lorsqu'on peut contribuer à leur rayonnement, on le fait. Le Gouvernement, je l'ai dit, le fait de deux manières : par des aides directes, dont j'ai rappelé le montant, et par des aides indirectes qui sont, fort heureusement, et neutres et automatiques. Leur montant est de l'ordre de cinq milliards de francs, c'est-à-dire pratiquement les deux tiers du budget du ministère de la culture. C'est un énorme effort que consent la société tout entière pour permettre à la presse française de rayonner, de s'exprimer et de se diversifier. Les deux amendements que vous proposez auraient des conséquences terribles pour la presse s'ils étaient acceptés. Ils porteraient un coup fatal ou, en tout cas, un coup très rude au pluralisme des entreprises de presse...

**M. Pierre Descaves.** Sûrement pas !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... à leur santé et à leur rayonnement. Je souhaite vraiment que vous compreniez cela, monsieur le député.

**M. Pierre Descaves.** Et vous, il faudrait que vous compreniez ce qu'est le libéralisme !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Mais, je pense que vous n'allez pas retirer vos amendements. Dans cette hypothèse, je souhaite que l'ensemble des parlementaires ici présents, en dehors de vous-même naturellement, fassent le plus grand tapage autour de leur exacte signification : ce serait pour la presse un coup de poignard dans le dos !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 71.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckroot et Martinez ont présenté un amendement, n° 72, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 23 868 458 francs. »

Cet amendement a été soutenu. Le rapporteur spécial et le Gouvernement se sont prononcés contre.

Je le mets aux voix.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

**M. Bernard Schreiner.** Cela traduit la position de faiblesse du R.P.R. !

**M. Michel Péricard.** Vouloir un comptage nominatif des votes n'est pas une preuve de faiblesse !

**M. le président.** Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	555
Nombre de suffrages exprimés .....	555
Majorité absolue .....	278
Pour l'adoption .....	273
Contre .....	282

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Pierre Descaves.** Bravo la majorité ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.J.])

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	562
Nombre de suffrages exprimés .....	562
Majorité absolue .....	282
Pour l'adoption .....	280
Contre .....	282

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Georges Hege.** Il y en a qui ont changé d'avis !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Cela se passe mal pour ce budget !

**M. Pierre Descaves.** Il y a du sabotage dans l'air !

### Rappel au règlement

**M. Michel Pérocard.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Pérocard, pour un rappel au règlement.

**M. Michel Pérocard.** Monsieur le président, loin de moi l'idée de mettre en cause la façon dont la présidence est exercée ; elle me semble tout à fait excellente.

On a pu dans le passé relever soit des oublis, soit des erreurs de manipulation. Mais ce soir nous sommes en présence d'un cas unique : alors que le scrutin précédent était en cours, il semble que la présidence n'ait pas vu le geste d'un de nos collègues qui demandait encore à voter. De ce fait, le scrutin n'a pas pu s'achever comme prévu.

Il y a là, monsieur le président, un problème particulier qui méritera d'être porté à la connaissance de la présidence de l'Assemblée pour voir s'il n'y a pas lieu de corriger cette anomalie. L'énerverment qu'elle a légitimement provoqué chez les parlementaires (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) qui ont constaté que le résultat n'était pas celui qu'ils espéraient, a pu entraîner dans le scrutin suivant quelques erreurs de manipulation. Le résultat de ce dernier scrutin ne peut pas s'expliquer autrement.

Monsieur le président, nous sommes en présence d'un problème qu'il vous appartiendra d'essayer de régler. Je vous en remercie.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue pour une heure.  
(*La séance, suspendue à vingt-trois heures vingt, est reprise le samedi 7 novembre à zéro heure vingt-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Sur le titre VI, je ne suis saisi d'aucun amendement.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française et par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	573
Nombre de suffrages exprimés .....	573
Majorité absolue .....	287
Pour l'adoption .....	291
Contre .....	282

L'Assemblée nationale a adopté.

**M. Bernard Schreiner.** Il a fallu une heure à la majorité pour s'organiser !

Ligne 52 de l'état E

M. le président. J'appelle la ligne 52 de l'état E concernant la redevance pour la télévision.

ETAT E

Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1988

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		NATURE DE LA TAXE	ORGANISMES BENEFICIAIRES ou objet	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES	PRODUIT	EVALUATION
Nomen- clature 1987	Nomen- clature 1988					pour l'année 1987 ou la campagne 1986-1987	pour l'année 1988 ou la campagne 1987-1988
						(en francs)	(en francs)
<b>TAXES PERÇUES DANS UN INTERET SOCIAL</b>							
1. - PROMOTION CULTURELLE ET LOISIRS							
<b>Services du Premier ministre</b>							
54	52	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.	Compte spécial du Trésor institué par l'article 33 de la loi de finances pour 1975.	Redevance perçue annuellement : - 333 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » ; - 506 F pour les appareils récepteurs « couleur ».  Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boissons ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante.	Décret n° 86-1365 du 31 décembre 1986.	7 063 200 000	7 085 130 000

Personne ne demande la parole ?  
Je mets aux voix la ligne 52 de l'état E.  
(La ligne 52 de l'état E est adoptée.)

## Ligne 53 de l'état E

M. le président. J'appelle la ligne 53 de l'état E concernant la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

## ETAT E

## Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1988

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		NATURE DE LA TAXE	ORGANISMES BENEFICIAIRES ou objet	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES	PRODUIT pour l'année 1987 ou la campagne 1986-1987  (en francs)	EVALUATION pour l'année 1988 ou la campagne 1987-1988  (en francs)
Nomen- clature 1987	Nomen- clature 1988						
TAXES PERÇUES DANS UN INTERET SOCIAL							
1. - PROMOTION CULTURELLE ET LOISIRS							
Services du Premier ministre							
55	53	Taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.	Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale.	Taxe assise sur le produit des activités des régies publicitaires.	Décret en cours.	12 000 000	49 000 000

Personne ne demande la parole ?...  
Je mets aux voix la ligne 53 de l'état E.  
(La ligne 53 de l'état E est adoptée.)

**M. le président.** J'appelle l'article 52 rattaché à ce budget.

**Article 52**

**M. le président.** « Art. 52. - Est approuvé, pour l'exercice 1988, le produit attendu des recettes des sociétés nationales de télévision provenant de la publicité de marques, pour un montant de 2 000 millions de francs hors taxes. »

Je suis saisi de trois amendements, n<sup>os</sup> 290, 293 et 105, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n<sup>o</sup> 290, présenté par Mme Boutin, est ainsi rédigé :

« Au début de l'article 52, insérer les dispositions suivantes :

« I. - Est approuvée pour l'année 1988 la répartition du produit de la taxe, dénommée redevance pour droit d'usage, affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle, sur la base d'un montant estimé d'encaissements de 6 247 millions de francs, hors taxe sur la valeur ajoutée :

	En millions de francs
« Télédiffusion de France.....	25,5
« Institut national de l'audiovisuel.....	102,2
« Antenne 2.....	795,0
« France Régions 3.....	2 304,8
« Société de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer.....	615,4
« Radio-France.....	1 734,9
« Radio-France Internationale.....	357,6
« Société d'édition de programmes de télévi- sion.....	311,6
« Total.....	6 247,0

« II. - Pour le cas où des excédents de redevance viendraient à être constatés sur l'exercice 1987, ils seraient répartis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988 entre les organismes du secteur public de la communication audiovisuelle suivants selon le pourcentage et dans les limites suivantes :

« Télédiffusion de France :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	100 MF	28,34 %
« Institut national de l'audiovisuel :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	23 MF	9,31 %
« Antenne 2 :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	120 MF	24,29 %
« France Régions 3 :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	60 MF	12,14 %
« Société de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	12 MF	4,85 %
« Radio-France :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	70 MF	20,24 %
« Radio-France Internationale :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	5 MF	0,83 %
« Total.....		100,00 %

« La répartition du solde éventuel sera fixée par la plus prochaine loi ayant le caractère de loi de finances. »

L'amendement n<sup>o</sup> 293, présenté par MM. Pelchat et Jacques Barrot, est ainsi rédigé :

« Au début de l'article 52, insérer les dispositions suivantes :

« I. - Est approuvée pour l'année 1988 la répartition du produit de la taxe, dénommée redevance pour droit d'usage, affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle, sur la base d'un montant estimé d'encaissement de 6 247 millions de francs, hors taxe sur la valeur ajoutée :

	En millions de francs
« Télédiffusion de France.....	25,5

« Institut national de l'audiovisuel.....	102,2
« Antenne 2.....	795,0
« France Régions 3.....	2 304,8
« Société de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer.....	615,4
« Radio-France.....	1 734,9
« Radio-France Internationale.....	357,6
« Société d'édition de programmes de télévi- sion.....	311,6

« Total..... 6 247,0

« II. - Pour le cas où des excédents de redevance viendraient à être constatés sur l'exercice 1987, ils seraient répartis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988 entre les organismes du secteur public de la communication audiovisuelle suivant, selon le pourcentage et dans les limites ci-après :

« Télédiffusion de France :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	28,00 %	100 MF
« Institut national de l'audiovisuel :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	9,00 %	23 MF
« Antenne 2 :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	25,00 %	120 MF
« France Régions 3 :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	12,00 %	60 MF
« Société de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	5,00 %	12 MF
« Radio-France :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	20,00 %	70 MF
« Radio-France Internationale :		
« sans pouvoir toutefois dépasser .	1,00 %	5 MF
« Total.....	100,00 %	

« III. - La répartition du solde éventuel sera fixée par la plus prochaine loi ayant le caractère de loi de finances. »

L'amendement n<sup>o</sup> 105, présenté par M. Robert-André Vivien, rapporteur général, et M. de Préaumont, est ainsi rédigé :

« Au début de l'article 52, insérer les dispositions suivantes :

« Est approuvée pour l'année 1988 la répartition du produit de la taxe, dénommée redevance pour droit d'usage, affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle, sur la base d'un montant estimé d'encaissements de 6 247 millions de francs, hors taxe sur la valeur ajoutée :

	En millions de francs
« Télédiffusion de France.....	25,5
« Institut national de l'audiovisuel.....	102,2
« Antenne 2.....	795,0
« France Régions 3.....	2 304,8
« Société de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer.....	615,4
« Radio-France.....	1 734,9
« Radio-France Internationale.....	357,6
« Société d'édition de programmes de télévision.....	311,6
« Total.....	6 247,0 »

La parole est à Mme Christine Boutin, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 290.

**Mme Christine Boutin.** Cet amendement a deux objectifs : d'une part, rétablir la possibilité pour l'Assemblée nationale d'émettre un avis sur la répartition de la redevance ; d'autre part, prévoir la répartition de la manne supplémentaire qui nous a été annoncée tout à l'heure.

**M. le président.** La parole est à M. Pelchat, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 293.

**M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.** Cet amendement, comme les amendements n<sup>os</sup> 290 et 105, prévoit, dans sa première partie, de redonner au Parlement le pouvoir de répartir le produit de la redevance. Dans sa seconde partie il avait

pour objet de répartir un montant supplémentaire de la redevance de 250 millions de francs entre différents organismes du secteur public de l'audiovisuel, notamment l'I.N.A., R.F.O., R.F.I., Antenne 2, FR3, Radio-France, et T.D.F.

Mais M. le ministre vient de nous annoncer que le supplément de ressources apporté par la redevance serait de 350 millions de francs et que le Parlement se prononcerait sur la répartition de cette somme avant le 31 décembre 1987.

Compte tenu de cette excellente nouvelle, je retire l'amendement que j'avais déposé avec le président Barrot.

**M. le président.** L'amendement n° 293 est retiré.

**M. Bernard Schreiner.** Ce n'est pas très courageux ! Et d'ailleurs, vous n'en avez pas le droit !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 105.

**M. Jean de Préumont, rapporteur spécial.** Cet amendement a été adopté, sur ma proposition, par la commission des finances dès le 12 octobre. Ensuite, ont été déposés deux amendements qui avaient la même inspiration.

Il s'agit de faire en sorte que soient respectés le pouvoir de l'Assemblée d'autoriser la perception de la redevance, mais aussi son droit de juger de la répartition du produit de cette redevance.

A la différence des deux autres amendements, dont l'un vient d'être retiré par mon ami Michel Pelchat, celui-ci ne prend en compte que les crédits qui figurent dans le « bleu » budgétaire. Il n'envisage donc pas la répartition des sommes supplémentaires que vient de nous annoncer - et c'est une bonne nouvelle - M. le ministre de la culture et de la communication. La discussion sur cette répartition n'est pas encore à l'ordre du jour.

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage, contre l'amendement n° 290.

**M. Georges Hage.** L'octroi de ce « plus » étonnant de ressources nouvelles, de cette « manne », comme dit Mme Boutin, en tout état de cause provisoire et aléatoire, et dont se féliciteront sans aucun doute les institutions concernées, mérite d'être analysé.

Mais tout d'abord, je m'adresserai à M. le ministre pour lui demander si le Gouvernement n'a pas sous-estimé le montant des encaissements de la taxe ou s'il n'offre pas plutôt complaisamment à M. Pelchat la faveur d'un amendement plus gratifiant que l'amendement Pelchat-Lamassoure de fâcheuse mémoire - hypothèse pour laquelle je ne puis m'empêcher de pencher.

Il faut s'interroger, car cet amendement porteur d'une bonne fortune surgit dans un budget qui s'en prend une fois de plus, et encore plus, à ce qui reste de service public.

Les moyens nationaux et publics de télédiffusion - TDF - voient leurs ressources diminuer, voués qu'ils sont à court terme à la privatisation. Les moyens nationaux et publics de production - la S.F.P. - et d'abord par défaut de commandes publiques, sont condamnés eux aussi, à terme, presque aussi court, à la privatisation. Mais le champ audiovisuel européen, saturé de productions américaines et japonaises, n'a que faire dans sa recherche du « mieux européen culturel » de la S.F.P. ! Les richesses de l'I.N.A. seront toujours plus disponibles, l'argent en décidant, pour le privé que pour le public, ce qui ne saurait que faire perdre son âme et son statut à ce conservatoire de la mémoire collective audiovisuelle.

Lors de la discussion de la loi de 1986, nous avons, nous, communistes, défendu ces trois piliers du service public. Nous nous sommes entendu accuser de procès d'intention, mais ce projet de budget, et ceux qui s'ensuivraient s'il en était, confirme la justesse de nos positions. En somme, si là, M. Calvet, P.-D.G. de Peugeot-Citroën, indique les voies et les moyens de la privatisation de Renault, ici, c'est M. Bouygues, produit ou, mieux, créateur de la loi Léotard, qui accuse Antenne 2 et FR3 de concurrence déloyale et pilote avec diligence la destruction du service public - 1992 oblige !

J'ouvre ici une parenthèse : le groupe communiste était-il si mal inspiré quand il s'abstenait en 1982 sur la loi Fillioud...

**M. Willy Diméglio.** Ah !

**M. Bernard Schreiner.** Oui !

**M. Georges Hage.** ... quand il votait contre la loi de 1985 ouvrant la porte aux télé privés et à l'entrée de M. Berlusconi dans l'audiovisuel français...

**M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner.** Il ne faut pas rester dans une forêt, monsieur Hage !

**M. Georges Hage.** ... et contre la loi de 1986 ?

A moins encore, soit dit en passant, que le secteur public ne se réduise à une radio-télévision élitiste, les manants se contentant comme pâture des médiocrités nippon-américano-européennes ! Et je voudrais dire à Mme Lalumière qu'une septième chaîne culturelle serait une chaîne culturelle alibi qui ne saurait nous suffire.

**M. Pierre Descaves.** N'importe quoi !

**M. Georges Hage.** C'est même le déplafonnement de la publicité qui, en cet hémicycle, ce soir, a été proposé par un quarteron d'orateurs...

**M. Pierre Descaves.** Il n'y en a pas assez pour faire un quarteron !

**M. Georges Hage.** ... dont un rapporteur pour avis - et je ne parlerai pas d'un groupe de pression. Mais ce quarteron d'orateurs a présenté le recours à ce déplafonnement comme le seul moyen d'assurer l'avenir d'Antenne 2 et de FR3. Craignons que ce déplafonnement ne se retourne à terme contre ces deux chaînes. En effet, cette mesure qui, au premier abord, paraît propre à aider les deux chaînes à faire face à la concurrence, les installe en fait, bien que chaînes du service public, dans une situation concurrentielle banalisée de type marchand, aliénante pour les téléspectateurs et en tout cas, non culturelle. Et comme il s'est vu en d'autres domaines budgétaires - je pense à celui du sport - la publicité, ici recours extra-budgétaire, prépare le désengagement financier croissant de l'Etat, installe une gestion commerciale dans ces chaînes de service public et met en place les conditions de la privatisation. Et s'il en fallait une preuve supplémentaire, qui vaut comme un avertissement, je la tirerais d'un rapport pour avis que j'ai produit en son temps sur le même sujet : les ressources publicitaires atteignaient plus de 60 p. 100 des ressources de TFI à la veille de sa privatisation.

L'amendement Pelchat ne saurait faire diversion à cette politique préméditée, délibérée et sournoise de démantèlement final du service public. Le groupe communiste ne participera pas au vote sur cet amendement.

**M. Jean de Préumont, rapporteur spécial.** Qui, au demeurant, a été retiré ! (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner, contre l'amendement n° 105.

**M. Bernard Schreiner.** J'aurais plusieurs questions à poser.

D'abord, le ministre n'a pas répondu aux interrogations venant à la fois des rapporteurs et d'un certain nombre de collègues, sur le fait que n'est pas respecté le droit des parlementaires à voter la répartition du produit de la redevance dans ce projet de loi de finances. Quelle mouche a pu piquer le Gouvernement pour qu'il interdise aux députés de voter cette répartition ?

Je souhaite que le Gouvernement explique les raisons de cette attitude contraire aux habitudes de cette assemblée.

Par ailleurs, nous sommes passés en un mois, pour le produit de la redevance, de 80 millions de francs à, voilà environ dix jours en commission des affaires culturelles, 250 millions de francs, pour découvrir aujourd'hui, dans la hotte du ministre, 350 millions de francs.

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est mieux que la bourse !

**M. Bernard Schreiner.** Est-ce bien sérieux et ne peut-on dans ces conditions avoir des doutes sur la fiabilité des chiffres ainsi cités ?

La commission des affaires culturelles souhaitait procéder à la répartition par secteur et par chaîne de ces 250 ou 350 millions de francs. Monsieur Pelchat, dans la mesure où votre amendement n° 293 correspondait tout à fait à l'esprit des travaux de la commission des affaires culturelles, pourquoi le retirez-vous ? Les arguments que vous avez pré-



sentés en commission étaient tout à fait valables. Quelle promesse vous a faite le ministre pendant l'heure de suspension généreusement offerte par notre président ?

**M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial.** Cela a peu de rapport !

**M. Bernard Schreiner.** Nous aimerions être au courant. Il est clair que nous assistons ce soir à une parodie de débat et que l'on bafoue le droit des parlementaires de répartir le produit de la redevance entre les services et les sociétés du service public.

**M. Alain Billion.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner.** En retirant cet amendement, monsieur le rapporteur pour avis, vous nous empêchez d'avoir ce débat. Cela dit l'amendement de la commission des finances ne me satisfait pas, et c'est pourquoi je suis contre.

J'interroge néanmoins encore une fois le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles : de quel droit retire-t-il l'amendement dont l'esprit avait été approuvé par la commission ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances sur l'amendement n° 290 ?

**M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial.** Cet amendement n'a pas été examiné par la commission des finances.

Le premier paragraphe répond tout à fait aux préoccupations qui ont animé la commission des finances quasi unanime. Il s'agit de rétablir le droit du Parlement à statuer sur la répartition du produit de la redevance en même temps qu'il autorise la perception de cette redevance. Sur le paragraphe I, je peux donner l'avis de la commission des finances, puisqu'il correspond très exactement au libellé de l'amendement qu'à ma demande elle a adopté. Sur ce point, je crois que nous nous rejoignons tous. Personne ici, en effet, ne songerait une minute à ne pas préserver les droits du Parlement...

**M. Jean-Jack Queyranne.** Absolument !

**M. Bernard Schreiner.** Tout à fait !

**M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial.** ... et à lui interdire de se prononcer sur la répartition du produit de la redevance.

En ce qui concerne le paragraphe II, j'indique à titre personnel - mais je ne crois pas trahir le sentiment de la commission des finances - que même si son inspiration peut être jugée heureuse, la commission des finances, strictement enfermée dans les règles de la procédure budgétaire, ne se prononce que sur les crédits qui figurent dans les « bleus ».

**Un député du groupe socialiste.** C'est tout le problème !

**M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial.** En conséquence, cette procédure qui consiste à voter sur un éventuel crédit ne relève pas des habitudes de la commission des finances. C'est pourquoi je puis dire, sans craindre de trahir son sentiment, qu'elle n'aurait pas pu adopter la seconde partie de l'amendement présenté par Mme Boutin.

En tout état de cause, M. le ministre de la culture et de la communication a indiqué que le débat sur la répartition aurait lieu. Le droit du Parlement à juger de la répartition de ce supplément de crédit sera donc parfaitement respecté.

Je comprends les raisons de cet amendement, et je ne dis pas que la commission des finances soit contre. Le moment venu, elle se prononcera comme il est de son rôle de le faire, mais ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui.

**M. Bernard Schreiner.** C'est la raison pour laquelle le débat est tronqué !

**M. le président.** J'informe l'Assemblée qu'un premier amendement allant dans le même sens que l'amendement n° 293 avait été adopté par la commission des affaires culturelles, mais qu'il a été considéré comme irrecevable. Quant à l'amendement n° 293, c'était un amendement personnel de M. Pelchat et du président Jacques Barrot.

La parole est à M. Pelchat, pour donner l'avis de la commission des affaires culturelles sur les amendements n° 290 et 105.

**M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, vous avez en partie répondu à la question que me posait M. Schreiner grâce aux précisions que vous venez de fournir, et je vous en remercie.

Monsieur Schreiner, j'ai deux raisons de retirer mon amendement.

D'abord, et mon collègue de Préaumont l'a parfaitement rappelé, j'ai l'assurance dorénavant que les droits du Parlement seront respectés grâce à l'adoption de l'amendement voté par la commission des finances.

**M. François Loncle.** Heureusement !

**M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.** Dès lors, la première partie de mon amendement n'a plus de raison d'être.

De plus, je sais maintenant que nous aurons aussi à statuer avant la fin de l'année sur la répartition du supplément de ressources produit par la redevance. Et cela va même au-delà de mes espérances, puisqu'il s'agit maintenant de répartir non plus 250 millions de francs mais 350 millions.

**M. Jean-Jack Queyranne.** On ne les a pas encore vus !

**M. Georgee Hage.** Tout est bien !

**M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.** Dans ces conditions, il serait incompréhensible que je maintienne mon amendement : pour Bar cela voudrait dire que je refuserais 350 millions pour en demander 250 ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Bernard Schreiner.** Vous pourriez attendre un peu !

**M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.** Or ce n'est pas exactement l'objectif que je désire atteindre. Maintenant, si vous souhaitez suivre cette voie, monsieur Schreiner, je vous laisse libre de le faire !

Telles sont les raisons évidentes pour lesquelles je retire mon amendement.

Quant à celui de ma collègue Christine Boutin, il n'a pas encore été retiré.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Suspense !

**M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.** Mais je suis convaincu que Mme Boutin n'hésitera pas à le faire, compte tenu des assurances qui viennent de nous être données et des objectifs qu'elle vise : ce sont les mêmes que les miens, même si la répartition qu'elle propose est quelque peu différente de celle que j'envisageais.

Ma chère collègue, je vous demande donc, au nom de la commission des affaires culturelles, de retirer votre amendement.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Non, en votre nom personnel !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 290 et 105 ?

**M. le ministre chargé de la communication.** Monsieur le président, vous svez contribué à mettre un peu d'ordre dans ce débat.

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est le Gouvernement qui est dans le désordre !

**M. le ministre chargé de la communication.** Je vais m'y efforcer également.

Tout d'abord, il est assez paradoxal de reprocher au ministre de la culture et de la communication, qui a informé le Parlement de l'existence d'un excédent de redevance de l'ordre de 350 millions, de ne pas indiquer comment cet excédent sera réparti alors même qu'il a précisé qu'un débat sur ce sujet aurait lieu à l'occasion de la discussion d'un collectif budgétaire. Le débat n'est donc pas tronqué. Au contraire, il y a un « plus » dans l'information apportée au Parlement.

Examinons dans l'ordre les trois amendements déposés.

En ce qui concerne l'amendement n° 290 de Mme Boutin, nous ne souhaitons pas que l'Assemblée le retienne, même si nous partageons les objectifs de son auteur quant à l'accroissement des ressources du service public. Nous sommes opposés à cet amendement pour trois raisons.

D'abord, en application de la règle de l'annualité budgétaire, il paraît douteux, sur le plan constitutionnel, d'inscrire au titre des recettes pour 1988 des plus-values de 1987. C'est pourquoi nous avons choisi la voie du collectif budgétaire pour reporter ces recettes supplémentaires.

Ensuite, sur le plan de l'opportunité, il nous paraît préférable de laisser au Gouvernement la faculté de vous présenter, lors de l'examen du collectif, la répartition de cette plus-value de redevance et de vous préciser les dépenses qu'elle permettra de financer. Comme cette répartition n'est pas exactement celle qui est proposée par les parlementaires, nous sommes prêts à organiser, madame le député, une concertation avec le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Barrot, avec les rapporteurs, avec les députés désignés par l'Assemblée aux conseils d'administration des chaînes et avec le budget si cela est souhaité, afin que tous apaisements vous soient donnés d'ici à l'examen du collectif.

**M. Roland Carraz.** Et les autres ?

**M. le ministre chargé de la communication.** Enfin, au regard de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, cet amendement peut être considéré comme inopérant. En effet - et cela a déjà été dit par M. de Préaumont - cet amendement prétend tirer des conclusions normatives d'une situation prise à titre d'hypothèse.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous souhaitons, madame Boutin, que cet amendement ne soit pas maintenu. Mais nous sommes ouverts à la concertation.

En ce qui concerne l'amendement n° 293, M. Pelchat a expliqué pourquoi il l'avait retiré. Nous en sommes heureux. Cela permettra à M. Hage d'avoir satisfaction puisque sa virulence sera, pour ainsi dire, comblée !

**M. Georges Hage.** Quelle virulence ?

**M. le ministre chargé de la communication.** Votre virulence courtoise, monsieur le député !

**M. Georges Hage.** Ce n'est pas de la virulence, c'est de la flamme !

**M. le ministre chargé de la communication.** En ce qui concerne l'amendement n° 105 de la commission des finances, je crois que nous avons été au-devant du souci de M. Schreiner qui pourra le voter d'un cœur léger et d'une âme comblée puisque le Gouvernement l'accepte et que le Parlement retrouve ainsi la plénitude de ses droits.

**M. Bernard Schreiner.** Vous réglez les affaires en famille en laissant les autres de côté !

**M. le président.** Au terme de ce processus d'affinage qui évoque la fabrication des meilleurs fromages, je pense que l'on peut demander à Mme Boutin son sentiment sur la survie de son amendement. *(Sourires.)*

**Mme Christine Boutin.** Monsieur le ministre, je vous remercie des précisions que vous venez de fournir.

Avant de vous faire part de ma décision, je tiens à préciser ma position. Si j'ai déposé cet amendement, c'est que, comme nombre d'entre nous, j'ai été surprise d'être placée dans une situation de fait qui enlevait un certain nombre de droits au Parlement.

En outre, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, je m'interrogeais sur la volonté du ministère de tutelle quant à l'avenir du service public de Radio France. Vous savez combien je suis attachée à cette maison. Or j'estime que les décisions budgétaires concernant Radio France ne sont pas équitables au regard des efforts qui sont actuellement poursuivis.

L'objectif de mon amendement était double.

Il tendait d'abord à rétablir les droits du Parlement. Et je reconnais que si l'amendement de M. de Préaumont est voté, ces droits seront rétablis. Je soutiendrai donc l'amendement de la commission des finances.

Le deuxième objectif de mon amendement était de répartir cette recette supplémentaire inattendue.

Je dois reconnaître que je suis quelque peu perdue quant au montant exact des crédits que nous votons aujourd'hui puisque les choses varient d'un jour à l'autre.

**M. Bernard Schreiner.** D'une heure à l'autre ! On en a le tournis !

**Mme Christine Boutin.** Cela étant, j'ai pris bonne note de la proposition de M. Santini d'organiser une réunion de concertation qui rassemblerait, outre les ministres de tutelle, les rapporteurs chargés de cette question et les parlementaires siégeant aux conseils d'administration des services publics de la communication.

**M. Roland Carraz.** Et les autres ? Drôle de conception de la démocratie !

**Mme Christine Boutin.** Dans la mesure où j'aurai l'assurance que le budget sera représenté à cette réunion de concertation, je retirerai mon amendement.

Je veux en effet être sûre qu'à l'issue de cette concertation, les crédits destinés à Radio France ne seront pas inférieurs à ceux qui étaient prévus initialement. Or, l'année dernière, après avoir accepté une concertation similaire où j'étais défendu - un peu seule - une nouvelle affectation de la redevance, j'avais dû constater que les crédits alloués à Radio France étaient excessivement limités.

Je suis donc favorable à une concertation et je veux bien retirer mon amendement. Mais je demande que le budget soit représenté à cette concertation et que l'on me donne des assurances en ce qui concerne la part qui sera réservée à Radio France et l'avenir de ce service public.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de la communication.

**M. le ministre chargé de la communication.** Le Gouvernement, madame le député, confirme ses engagements.

**Mme Christine Boutin.** Je retire mon amendement, monsieur le président. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Jack Quayranne.** Et voilà ! Quelle comédie !

**M. le président.** L'amendement n° 290 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° 105.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	569
Nombre de suffrages exprimés .....	569
Majorité absolue .....	285

Pour l'adoption .....	325
Contre .....	244

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix l'article 52, modifié par l'amendement n° 105.

*(L'article 52, ainsi modifié, est adopté.)*

#### Après l'article 52

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle les amendements relatifs à la communication, tendant à introduire des articles additionnels après l'article 52.

L'amendement n° 285, présenté par MM. Billon, Quayranne, Schreiner, Carraz et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Après l'article 52, insérer l'article suivant :

« A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988, le Gouvernement déposera dans les trois mois un rapport sur la création d'un mécanisme spécifique d'incitation fiscale à l'investissement populaire dans la presse. »

La parole est à M. Alain Billon.

**M. Alain Billon.** Chacun peut constater, monsieur le ministre, qu'en dehors de quelques ajustements strictement techniques, le projet de budget de la presse ne comporte cette année aucune innovation, et donc aucune réforme des

idea publiques à ce secteur. La majorité actuelle aurait pourtant pu tenir les engagements solennels que, par la voix de M. Pasqua et celle de M. Cluzel, elle avait pris en 1984 devant le Parlement et devant la profession.

Ces engagements portaient sur un réaménagement du régime économique de la presse, réaménagement présenté alors par la droite comme étant seul de nature à garantir l'indépendance de ce secteur.

Il est assez inquiétant d'y avoir renoncé au moment même où chacun peut constater les effets de la multiplication des chaînes commerciales sur l'équilibre des autres grands médias, notamment sur le cinéma et la presse écrite, et alors que la C.N.C.L. fournit, dossier après dossier, la démonstration de son incapacité à faire respecter les quelques trop rares dispositions régulatrices prévues par la loi.

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, s'inspirant des conclusions du rapport de la Cour des comptes qu'il avait demandé sous la précédente législature, avait, l'an passé, présenté un ensemble de propositions concrètes, tant à l'occasion du débat sur la loi abrogeant le texte de 1984 sur la transparence et le pluralisme de la presse que lors du dernier débat budgétaire.

La situation nouvelle créée par la loi Léotard sur l'audiovisuel nous pousse à ne mettre en avant cette année que deux des mesures que nous préconisons en faveur de la presse et qui visent toutes deux à permettre à un plus grand nombre d'entreprises de presse d'accéder à l'aide publique à l'investissement.

D'où cet amendement n° 285 qui dispose : « A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988, le Gouvernement déposera dans les trois mois un rapport sur la création d'un mécanisme spécifique d'incitation fiscale à l'investissement populaire dans la presse. »

Dans le souci de favoriser l'investissement des entreprises de presse, le groupe socialiste souhaite qu'il soit instauré une incitation fiscale à l'épargne populaire dans la presse écrite, à l'instar de l'incitation qui existe déjà pour la création audiovisuelle avec les Sofica.

Toutefois, compte tenu de la spécificité de la presse, il n'est pas envisageable de décalquer purement et simplement ce mécanisme, ce qui aboutirait à l'extension des Sofica à ce secteur. C'est pourquoi nous avons retenu la formule d'une Sofipress par titre, celle-ci pouvant adopter toutes formes juridiques compatibles avec les règles de l'appel à l'épargne.

Un tel mécanisme permettrait de favoriser la création de journaux. Il permettrait également à des entreprises existantes d'accéder à de nouvelles sources de financement qui n'altèrent pas leur indépendance.

Une réduction d'impôt de 50 ou 25 p. 100 des sommes investies à l'intérieur d'un plafond à déterminer serait ainsi accordée aux particuliers acceptant de soutenir financièrement un titre de leur choix.

Outre son caractère parfaitement démocratique, un tel mécanisme présenterait la particularité de faire bénéficier directement le lecteur de l'aide publique. Or, n'y a-t-il pas unanimité dans cette assemblée et dans la profession pour considérer que l'aide publique à la presse n'est en définitive qu'une aide au lecteur ? Nous proposons donc, en fait, que le lecteur perçoive pour une fois cette aide directement et non indirectement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, ni d'ailleurs l'amendement n° 286, qui se présente pratiquement sous la même forme et qui tend également à demander au Gouvernement le dépôt d'un rapport.

Je ne me prononcerai pas sur le fond, mais ces amendements me paraissent poser le problème d'une révision assez large du système des aides publiques à la presse. J'indiquerai, là aussi, comme je l'ai fait antérieurement sur un autre sujet très différent, que cette question ne peut être réglée à l'occasion d'un débat budgétaire, même s'il ne s'agit, en l'occurrence, que d'enjoindre au Gouvernement de déposer un rapport dans les trois mois.

C'est la raison pour laquelle, sans me prononcer sur le fond, je demande, à titre personnel, le rejet de cet amendement et du suivant.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission saisie pour avis.

**M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.** Même avis que mon collègue de la commission des finances. Je demande le rejet de ces deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, j'observe que cet amendement comme le suivant ont déjà été déposés dans les mêmes termes par le même groupe il y a maintenant un an. Je vais donc reprendre, mais plus brièvement, l'argumentation que j'avais développée à l'époque.

Tout à l'heure, on demandait d'un côté de l'hémicycle la suppression de certaines aides à la presse ; maintenant, d'un autre côté, on sollicite pour elle des aides nouvelles. La bonne méthode est visiblement d'être entre les deux. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai indiqué tout à l'heure que le volume des aides indirectes à la presse dépassait les 5 milliards de francs, c'est-à-dire plus des deux tiers du budget du ministère de la culture. Nous sommes dans un domaine où la profession, qui n'a aucune vocation à devenir assistée et qui n'a pas l'intention de le devenir, ne demande pas une mesure du type de celle que vous proposez. Donc le Gouvernement est contre.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 285.

(*L'amendement n'est pas adapté.*)

**M. le président.** L'amendement n° 286, présenté par MM. Billon, Queyranne, Schreiner, Carraz et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Après l'article 52, insérer l'article suivant :

« A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988, le Gouvernement déposera dans les trois mois un rapport indiquant la manière dont il envisage la création d'un fonds de développement aux entreprises de presse renonçant aux dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts ou ne pouvant en bénéficier. Ce fonds contribuera notamment à l'aide aux publications d'information politique ou générale, pour les investissements qu'elles souhaitent réaliser tant dans l'écrit que dans l'audiovisuel. »

La parole est à M. Alain Billon.

**M. Alain Billon.** L'amendement n° 286 procède du même esprit que le précédent.

Actuellement, l'article 39 bis du code général des impôts est le seul mécanisme d'aide à l'investissement mis à la disposition des entreprises de presse. S'il présente le mérite d'exister, ce mécanisme recèle cependant un défaut majeur : plus l'entreprise réalise de bénéfices, plus elle est aidée ; et si elle n'en réalise pas, elle ne peut prétendre à aucune aide. Transposée sur le plan social, cette logique aboutirait à verser des allocations familiales proportionnelles aux revenus des ménages et à aider davantage le cadre supérieur que l'employé payé au S.M.I.C.

C'est pourquoi nous demandons qu'existe, à côté de l'article 39 bis, un fonds d'aide à l'investissement auquel pourraient accéder les entreprises de presse qui ne sont pas concernées par le dispositif actuel et qui doivent faire face à des investissements pour leur modernisation ou leur diversification.

Un tel fonds pourrait intervenir en facilitant à ces entreprises l'accès au marché financier, sous forme de caution mutuelle ou de bonification d'intérêts. Ce fonds, complémentaire de l'actuel fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faible capacité publicitaire, pourrait être alimenté de la même façon que ce dernier. En effet, le produit de la taxe parafiscale sur les recettes publicitaires des radios et télévisions qui alimente le fonds d'aide aux quotidiens était déjà, en 1985, très largement supérieur aux sommes reversées aux journaux. Avec le développement récent du marché publicitaire des radios et télévisions, cet excédent a dû croître très largement. Il nous semble du reste que le Parlement devrait être informé du montant exact que rapporte cette taxe destinée à aider les journaux et sur laquelle, paradoxalement, le Trésor réalise un bénéfice substantiel.

**M. le président.** Les commissions ont déjà indiqué qu'elles étaient défavorables à l'adoption de cet amendement. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Il était utile de poser la question, mais la réponse du Gouvernement sera négative.

Au demeurant, monsieur le député, quel objectif visez-vous ? Quelle est la spécificité d'une entreprise de presse ? Est-ce le problème des fonds propres qui se pose à elle ? Est-ce un problème de trésorerie ? Est-ce un problème de capacité de financement ? Est-ce un problème de capitaux investis ?

**M. André Billon.** C'est tout cela à la fois !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** On peut répondre qu'il s'agit d'une entreprise comme les autres. Certes, mais sa fragilité est plus grande et son rôle social beaucoup plus important.

On peut également répondre qu'il s'agit d'une entreprise tout à fait différente des autres et qu'il convient de multiplier les aides en sa faveur, de la corseter dans un ensemble de règlements et de procédures, ce qui aboutit à la faire vivre sur des fonds publics, c'est-à-dire sans lecteurs, et cela n'est pas concevable.

Notre pays a élaboré peu à peu une série de législations successives. Ce Gouvernement a pris la responsabilité de pérenniser l'article 39 bis, et donc d'ajouter un élément de plus à la sécurité qui doit entourer les entreprises de presse. Notre droit positif se situe à l'écart des deux risques que je viens d'évoquer : la banalisation des entreprises de presse qui seraient considérées comme des entreprises ordinaires alors qu'elles sont un peu plus fragiles que les autres, et le système d'assistance, qu'elles refusent à juste titre.

**M. Bernard Schreiner.** Vous aviez promis une refonte des aides !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'ajoute que j'ai lancé il y a quelques semaines un appel d'offres en vue d'enquêter sur les difficultés de gestion spécifiques aux entreprises de presse. La société d'études a été choisie et le marché est sur le point d'être signé. Dès que nous aurons les résultats de cette étude, nous en informerons le Parlement car ces éléments sont nécessaires à une analyse de l'économie de la presse.

Le Gouvernement est contre l'adoption de cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 286.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication et des dispositions concernant la redevance pour la télévision et la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Xavier Deniau et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1020, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI DE PROGRAMME ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi de programme, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif au patrimoine monumental.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1019, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Lundi 9 novembre 1987, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Intérieur et article 70 :

Annexe n° 29. - Administration générale et collectivités locales. - M. André Rossi, rapporteur spécial ; avis n° 964, tome III, de M. Pascal Clément, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;

Annexe n° 30. - Sécurité. - M. Jacques Féron, rapporteur spécial ; avis n° 964, tome IV, de M. Yvan Blot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 963, tome II (Défense civile), de Mme Florence d'Harcourt, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Défense :

Annexe n° 38. - Titre III, M. Yves Guéna, rapporteur spécial ;

Annexe n° 39. - Titres V et VI, M. Arthur Paecht, rapporteur spécial ; avis n° 962, tome XII, de M. Alain Peyrefitte, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 963, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome IV - Air, de M. Gérard Fuchs ; tome V - Espace et forces nucléaires, de M. Jacques Baumel ; tome VI - Gendarmerie, de M. Robert Poujade ; tome VII - Forces terrestres, de M. Jean Briane ; tome VIII - Marine, de M. Jean Brocard ; tome IX - Personnel militaire et service national, de M. Guy-Michel Chauveau ; tome X - Recherche et industrie d'armement, de M. Jean-Pierre Bechter ; tome XI - Soutien général des forces, de M. Jacques Peyrat.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 7 novembre 1987, à une heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN

## ERRATUM

Au compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance du 30 octobre 1987

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale, du 31 octobre 1987)

Page 5150, colonne 1, alinéa 6 :

Au lieu de :

M. René Benoit. Monsieur le ministre, vous avez rappelé...

Lire :

M. René Benoit. Monsieur le ministre - et je parle au nom de M. Willy Diméglio - vous avez rappelé...

## NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe communiste a désigné :

M. Claude Hoarau pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Laurent Vergès pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le vendredi 6 novembre 1987 à 18 h 30.

Ces nominations prendront effet dès leur publication au Journal officiel.

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la 3<sup>e</sup> séance

### du vendredi 6 novembre 1987

#### SCRUTIN (N° 810)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1988  
(budget de la culture et de la communication : moyens des services).

Nombre de votants .....	574
Nombre des suffrages exprimés .....	574
Majorité absolue .....	288
Pour l'adoption .....	291
Contre .....	283

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (214) :

Contre : 213.

Non-votant : 1. - M. Alain Richard, président de séance.

##### Groupe R.P.R. (167) :

Pour : 155.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

##### Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 130.

Non-votant : 1. - M. Pierre Montastruc.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

##### Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

##### Non-inscrits (7) :

Pour : 6. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Gérard Larrat, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

#### Ont voté pour

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
Allard (Jean)  
Alphodéry (Edmond)  
André (René)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bachelet (Pierre)  
Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baudia (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)

Benoit (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Reymond (Pierre)  
Besson (Jean)  
Bichet (Jacques)  
Bigéard (Marcel)  
Birrux (Claude)  
Barbier (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvon)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier (Georges)  
Bonhomme (Jean)  
Borotra (Franck)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)

Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Busserau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Chammougon (Edouard)  
Chantelat (Pierre)  
Charbonnel (Jean)  
Charié (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chartron (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)

Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claisse (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colombier (Georges)  
Corrèze (Roger)  
Couanau (René)  
Coupel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delatre (Francis)  
Delevoe (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuynek (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinnin (Claude)  
Diebold (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Dominati (Jacques)  
Doussat (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubernard (Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Dunieux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Ferran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Freville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Ghysel (Michel)

Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gouguy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hennoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Housain (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquet (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maunice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kaspercic (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Kliifa (Joseph)  
Kochl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbe (Claude)  
Locarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Lafleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Larrat (Gérard)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Lepercq (Arnaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Marty (Elie)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)

Mauger (Pierre)  
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micaux (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montesquiou (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrefitte (Alain)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski (Ladislav)  
Poujade (Robert)  
Préaumont (Jean de)  
Proriot (Jean)  
Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenzicht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard-Claude)  
Séquels (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Stasi (Bernard)  
Taugourdeau (Martial)  
Teaillon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)



Thien Ah Koon  
(André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)

Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Villien (Philippe de)  
Virapoullé (Jean-Paul)

Vivien (Robert-Anrêt)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

Oehler (Jean)  
Orlet (Pierre)  
Mme Osselin  
(Jacqueline)  
Patrist (François)  
Pénicaut  
(Jean-Pierre)  
Perdomo (Ronald)  
Pesce (Rodolphe)  
Peuziat (Jean)  
Peyrat (Jacques)  
Peyret (Michel)  
Peyron (Albert)  
Pezet (Michel)  
Mme Piat (Yann)  
Pierret (Christian)  
Pinçon (André)  
Pistre (Charles)  
Poperen (Jean)  
Porelli (Vincent)  
Porteu de la Moran-  
dière (François)  
Portheault  
(Jean-Claude)  
Pourchon (Maurice)  
Prat (Henri)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)

Quilès (Paul)  
Ravassard (Noël)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Reyasier (Jean)  
Rigal (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart  
(Jacques)  
Rostolan (Michel de)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jacques)  
Saint-Pierre  
(Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)  
Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schenardi  
(Jean-Pierre)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzberg  
(Roger-Gérard)  
Sergent (Pierre)  
Mme Sicard (Odile)

Siffre (Jacques)  
Sirgue (Pierre)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Renée)  
Spieler (Robert)  
Mme Stievenard  
(Gisèle)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Stirn (Olivier)  
Strauss-Kahn  
(Dominique)  
Mme Sublet  
(Marie-Joséphine)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Mme Toutain  
(Ghislaine)  
Mme Trautmann  
(Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vergès (Laurent)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Wagner (Georges-Paul)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

### Ont voté contre

MM.  
Adevah-Péuf  
(Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Anzart (Gustave)  
Arrighi (Pascal)  
Asenai (François)  
Auchédé (Rémy)  
Auroux (Jean)  
Mme Avicé (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marc)  
Bachelot (François)  
Badet (Jacques)  
Baéckeroot (Christian)  
Balligand  
(Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Baraila (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinat (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bêche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Béregovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Bernson (Michel)  
Besson (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Boquet (Alain)  
Bompard (Jacques)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau  
(Huguette)  
Boucheron (Jean-  
Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-  
Michel)  
(Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Brune (Alain)  
Mme Cacheux  
(Denise)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Céaire (Aimé)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Charzat (Michel)  
Chauveau  
(Guy-Michel)  
Chéneard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chèvènement (Jean-  
Pierre)  
Chomat (Paul)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clart (André)  
Coffineau (Michel)

Colio (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Combrisson (Roger)  
Crépeau (Michel)  
Mme Creson (Edith)  
Darinet (Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Derossier (Bernard)  
Descaves (Pierre)  
Deschamps (Bernard)  
Deschaux-Beaume  
(Freddy)  
Desein (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Dhaille (Paul)  
Domenech (Gabriel)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Ducoloné (Guy)  
Mme Dufoix  
(Georgina)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Durieux (Jean-Paul)  
Durupt (Job)  
Emmanuelli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Fizbin (Henri)  
Fierman (Charles)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fourné (Jean-Pierre)  
Mme Frachon  
(Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frèche (Georges)  
Frédéric-Dupont  
(Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Fuchs (Gérard)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard  
(Françoise)  
Gayssot (Jean-Claude)  
Germon (Claude)  
Giard (Jean)  
Giovannelli (Jean)  
Mme Goerriot  
(Colette)  
Gollnisch (Bruno)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Gremetz (Maxime)  
Grimont (Jean)  
Guyard (Jacques)  
Hage (Georges)  
Herfory (Guy)  
Hermer (Guy)  
Hernu (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hoarau (Claude)  
Mme Hoffmann  
(Jacqueline)  
Holeindre (Roger)  
Huguet (Roland)  
Mme Jacq (Marie)  
Mme Jacquat  
(Muguette)  
Jalkh (Jean-François)  
Jalton (Frédéric)

Janetti (Maurice)  
Jarosz (Jean)  
Jospin (Lionel)  
Jostelin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Kucheida (Jean-Pierre)  
Labarrère (André)  
Laborde (Jean)  
Lacombe (Jean)  
Laignel (André)  
Lajoinie (André)  
Mme Lalumière  
(Catherine)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Laurain (Jean)  
Laurissegues  
(Christian)  
Lavédrine (Jacques)  
Le Baill (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-  
France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Le Jaouen (Guy)  
Lejeune (André)  
Le Meur (Daniel)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Leonetti (Jean-  
Jacques)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Le Pensac (Louis)  
Mme Leroux (Ginette)  
Leroy (Roland)  
Loncle (François)  
Louis-Joseph-Dogué  
(Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Marchais (Georges)  
Marchand (Philippe)  
Margnes (Michel)  
Martinez (Jean-Claude)  
Mas (Roger)  
Mauroy (Pierre)  
Mégret (Bruno)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Mercieca (Paul)  
Mermaz (Louis)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Montastruc (Pierre)  
Montdargent (Robert)  
Mme Mora  
(Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Moutoussamy (Ernest)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz  
(Véronique)  
Mme Nevoux  
(Paulette)  
Nucci (Christian)

### N'ont pas pris part au vote

#### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Alain Richard, qui présidait la séance.

#### D'autre part :

M. Michel Renard.

### SCRUTIN (N° 811)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1988 (budget de la culture et de la communication : interventions publiques).

Nombre de votants .....	555
Nombre des suffrages exprimés .....	555
Majorité absolue .....	278

Pour l'adoption .....	273
Contre .....	282

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe socialiste (214) :

Contre : 213.

Non-votant : 1. - M. Alain Richard, président de séance.

#### Groupe R.P.R. (167) :

Pour : 147.

Non-votants : 10. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Jean Diebold, Jean-Michel Dubernard, Jean-Michel Ferrand, Roger Fossé, Francis Hardy, Pierre-Rémy Houssin, Michel Renard, Michel Terrot et Maurice Toga.

#### Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 120.

Non-votants : 11. - MM. Jacques Bichet, Henri Bouvet, Pierre Chantelat, Georges Colombier, Francis Delattre, Jacques Lacarin, Jean Maran, Gilbert Mathieu, Joseph-Henri Maujolan du Gasset, Michel Pelchat et Jean-Jack Salles.

#### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

#### Groupe communiste (35) :

Contre : 35.



**Non-inscrits (7) :**

*Pour* : 6. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Gérard Larrat, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

*Contre* : 1. - M. Robert Borrel.

**Ont voté pour**

MM.  
Abelin (Jean-Pierre),  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bachelet (Pierre)  
Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Benoît (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Raymond (Pierre)  
Besson (Jean)  
Bigéard (Marcel)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier (Georges)  
Bonhomme (Jean)  
Borotra (François)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Busseau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Chammougon (Edouard)  
Charbonnel (Jean)  
Charié (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chartron (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claise (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Coingt (Michel)

Colin (Daniel)  
Corrèze (Roger)  
Counau (René)  
Couepel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couvinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyne (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Demaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinnin (Claude)  
Diméglio (Willy)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Dunieux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Foyer (Jean)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (François)  
Gengenwin (Germain)  
Chysel (Michel)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Gossuff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gonelle (Michel)  
Gone (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (Alain)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)

Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hart (Joël)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquat (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jaquot (Alain)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kasperet (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Kiifa (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Lafleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Larrat (Gérard)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Leperocq (Amaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Lout (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Marty (Elie)  
Masson (Jean-Louis)  
Mauger (Pierre)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médécin (Jacques)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micaux (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou (Aymery de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (François)  
Nungeesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)

Mme de Panafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Perben (Dominique)  
Ferbet (Régis)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrefitte (Alain)  
Pinte (Etienne)  
Ponistowski (Ladislav)  
Poujade (Robert)  
Préaumont (Jean de)  
Proriot (Jean)  
Raoult (Eric)

Raynal (Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Pector)  
Rossi (André)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (François)  
Savy (Bernard-Claude)  
Séguela (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)

Stasi (Bernard)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenaillon (Paul-Louis)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Villiers (Philippe de)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

**MM.**

Adevah-Pœuf (Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Arrighi (Pascal)  
Asensi (François)  
Auchède (Rémy)  
Auroux (Jean)  
Mme Avioce (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marc)  
Bachelot (François)  
Badet (Jacques)  
Baeckeroot (Christian)  
Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinat (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bèche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérgovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Besson (Michel)  
Besson (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bocquet (Alain)  
Bompard (Jacques)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau (Huguette)  
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Brune (Alain)  
Mme Cacheux (Denise)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Césaire (Aimé)  
Ceyrac (Pierre)  
Chabouche (Dominique)  
Chabrun (Charles de)

**Ont voté contre**

Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Charzat (Michel)  
Chauveau (Guy-Michel)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevenement (Jean-Pierre)  
Chomat (Paul)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clerc (André)  
Coffineau (Michel)  
Colin (Georges)  
Colomb (Gérard)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Combrisson (Roger)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Darinet (Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Derosier (Bernard)  
Descazes (Pierre)  
Deschamps (Bernard)  
Deschaux-Beaume (Freddy)  
Dessein (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Dhaille (Paul)  
Domenech (Gabriel)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Ducoloné (Guy)  
Mme Dufoux (Georgina)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Durieux (Jean-Paul)  
Dupurt (Job)  
Emmanueli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Fizbin (Henri)  
Fitterman (Charles)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fouré (Jean-Pierre)  
Mme Frachon (Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frêche (Georges)  
Frédéric-Dupont (Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Fuchs (Gérard)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard (Françoise)  
Gaysnot (Jean-Claude)

Germon (Claude)  
Giard (Jean)  
Giovannelli (Jean)  
Mme Gouuriot (Colette)  
Gollnisch (Bruno)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Gremetz (Maxime)  
Grimont (Jean)  
Guyard (Jacques)  
Hage (Georges)  
Herlory (Guy)  
Hermier (Guy)  
Herru (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hoarau (Claude)  
Mme Hoffmann (Jacqueline)  
Holeindre (Roger)  
Huguet (Roland)  
Mme Jaocq (Marie)  
Mme Jaouant (Muguette)  
Jalkh (Jean-François)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Janzet (Jean)  
Joapin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Kucheida (Jean-Pierre)  
Labarrère (André)  
Laborde (Jean)  
Lacombe (Jean)  
Laignel (André)  
Lajoinie (André)  
Mme Lalumière (Catherine)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Laurain (Jean)  
Laurisergues (Christian)  
Lavédrine (Jacques)  
Le Baill (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Le Jaouen (Guy)  
Lejeune (André)  
Le Meur (Daniel)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)

Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Le Penec (Louis)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Leroy (Roland)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnez (Michel)  
 Martinez (Jean-Claude)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mégret (Bruno)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mercieca (Paul)  
 Mermaz (Louis)  
 Métails (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Montdargent (Robert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Nallet (Henri)  
 Natiez (Jean)  
 Mme Neiertz (Véronique)  
 Mme Nevoix (Paullette)  
 Nuoci (Christian)  
 Oehler (Jean)

Ortet (Pierre)  
 Mme Ouelin (Jacqueline)  
 Patriat (François)  
 Penicaut (Jean-Pierre)  
 Perdomo (Ronald)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Pezati (Jean)  
 Peyrat (Jacques)  
 Peyret (Michel)  
 Peyron (Albert)  
 Pezet (Michel)  
 Mme Piat (Yann)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pistre (Charles)  
 Poperen (Jean)  
 Porelli (Vincent)  
 Porteu de la Morandière (François)  
 Portheault (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Ravassard (Noël)  
 Reveau (Jean-Pierre)  
 Reysaier (Jean)  
 Rigaal (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rocard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Rostolan (Michel de)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roussel (Jean)  
 Roux (Jacques)

Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schenardi (Jean-Pierre)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg (Roger-Gérard)  
 Sergent (Pierre)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Sirgue (Pierre)  
 Souchon (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Spieler (Robert)  
 Mme Stévenard (Gisèle)  
 Stürbois (Jean-Pierre)  
 Stirn (Olivier)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)  
 Sueur (Jean-Pierre)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain (Ghislaine)  
 Mme Trautmann (Catherine)  
 Vadepiet (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vergès (Laurent)  
 Vivien (Alain)  
 Wachoux (Marcel)  
 Wagner (Georges-Paul)  
 Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

**Groupe R.P.R. (157) :**

Pour : 155.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

**Groupe U.D.F. (131) :**

Pour : 119.

Non-votant : 12. - MM. Edmond Alphandéry, Pierre Bernard-Raymond, Roland Blum, Jean Bousquet, Jacques Dominati, Gratien Ferrari, Gilbert Gantier, Jean-Claude Gaudin, Valéry Giacard d'Estaing, Aimé Kergueris, Pierre Montastruc et André Rossi.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

Contre : 33.

**Groupe communiste (35) :**

Contre : 35.

**Non-inscrites (7) :**

Pour : 6. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Gérard Larrat, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

**Ont voté pour****MM.**

Abelin (Jean-Pierre)  
 Allard (Jean)  
 André (René)  
 Auberger (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')  
 Auinot (Gautier)  
 Chantelat (Pierre)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charé (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Charroppin (Jean)  
 Chartron (Jacques)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Claisse (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Cointat (Michel)  
 Bécanc (Marc)  
 Bechter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Béguet (René)  
 Benoît (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bernard (Michel)  
 Bernardet (Daniel)  
 Besson (Jean)  
 Bichet (Jacques)  
 Bigard (Marcel)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blot (Yvan)  
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
 Bollengier-Stragier (Georges)  
 Bonhomme (Jean)  
 Borotra (Franck)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Mme Boutin (Christine)  
 Bouvard (Loïc)  
 Bouvet (Henri)  
 Branger (Jean-Guy)  
 Brial (Benjamin)  
 Briane (Jean)  
 Briant (Yvon)  
 Brocard (Jean)  
 Brochard (Albert)  
 Bruné (Paulin)  
 Busserau (Dominique)  
 Cabal (Christian)  
 Caro (Jean-Marie)

Carré (Antoine)  
 Cavallé (Jean-Charles)  
 Cazalet (Robert)  
 César (Gérard)  
 Chamougou (Edouard)  
 Chantelat (Pierre)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charé (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Charroppin (Jean)  
 Chartron (Jacques)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Claisse (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Cointat (Michel)  
 Colin (Daniel)  
 Colombier (Georges)  
 Corréz (Roger)  
 Couenan (René)  
 Coupeel (Sébastien)  
 Cousin (Bertrand)  
 Couturier (Roger)  
 Couve (Jean-Michel)  
 Couveinhes (René)  
 Cozan (Jean-Yves)  
 Cuq (Henri)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Dalbos (Jean-Claude)  
 Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Debré (Michel)  
 Dehaine (Arthur)  
 Delalande (Jean-Pierre)  
 Delatre (Georges)  
 Delatre (Francis)  
 Delevoe (Jean-Paul)  
 Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demuyne (Christian)  
 Deniau (Jean-François)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Deprez (Léonce)  
 Dermsus (Stéphane)  
 Desanlis (Jean)  
 Devedjian (Patrick)  
 Ehinnin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)

Douset (Maurice)  
 Drut (Guy)  
 Dubernard (Jean-Michel)  
 Dugoin (Xavier)  
 Durand (Adrien)  
 Durieux (Bruno)  
 Durr (André)  
 Ehrmann (Charles)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Farran (Jacques)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Fèvre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fossé (Roger)  
 Foyer (Jean)  
 Fréville (Yves)  
 Fritch (Edouard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Galley (Robert)  
 Gastines (Henri de)  
 Gaulle (Jean de)  
 Geng (Francis)  
 Gengenwin (Germain)  
 Ghysel (Michel)  
 Goaduff (Jean-Louis)  
 Godefroy (Pierre)  
 Godfrain (Jacques)  
 Gonelle (Miche)  
 Gorse (Georges)  
 Gougy (Jean)  
 Goulet (Daniel)  
 Grignon (Gérard)  
 Grötteray (Alain)  
 Grusenmeyer (François)  
 Guéna (Yves)  
 Guichard (Olivier)  
 Guichon (Lucien)  
 Haby (René)  
 Hamaide (Michel)  
 Hennou (Michel)  
 Mme d'Harcourt (Florence)  
 Hardy (Francis)  
 Hart (Joël)  
 Hersant (Jacques)  
 Hersant (Robert)  
 Houssin (Pierre-Rémy)  
 Mme Hubert (Elisabeth)  
 Hunault (Xavier)  
 Hyeet (Jean-Jacques)  
 Jacob (Lucien)

**N'ont pas pris part au vote**

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Alain Richard, qui présidait la séance.

D'autre part :

**MM.**

Bichet (Jacques)  
 Bouvet (Henri)  
 Chantelat (Pierre)  
 Colombier (Georges)  
 Delatre (Francis)  
 Diebold (Jean)  
 Dubernard (Jean-Michel)

Ferrand (Jean-Michel)  
 Fossé (Roger)  
 Hardy (Francis)  
 Houssin (Pierre-Rémy)  
 Lacarin (Jacques)  
 Maran (Jean)  
 Mathieu (Gilbert)

Maujodan du Gasset (Joseph-Henri)  
 Pelchat (Michel)  
 Renard (Michel)  
 Salles (Jean-Jack)  
 Terrot (Michel)  
 Toga (Maurice)

**SCRUTIN (N° 812)**

sur le titre V de l'état C du projet de loi de finances pour 1988 (budget de la culture et de la communication : investissements exécutés par l'Etat).

Nombre de votants ..... 562  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 562  
 Majorité absolue ..... 282

Pour l'adoption ..... 280  
 Contre ..... 282

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN****Groupe socialiste (214) :**

Contre : 213.

Non-votant : 1. - M. Alain Richard, président de séance.

Jacquat (Denis)  
 Jacquemin (Michel)  
 Jacquot (Alain)  
 Jean-Baptiste (Henry)  
 Jeandon (Maurice)  
 Jegou (Jean-Jacques)  
 Julia (Didier)  
 Kasperit (Gabriel)  
 Kiffer (Jean)  
 Klifa (Joseph)  
 Koehl (Emile)  
 Kuster (Gérard)  
 Labbé (Claude)  
 Lecarin (Jacques)  
 Lachenaud (Jean-Philippe)  
 Lafleu (Jacques)  
 Lamant (Jean-Claude)  
 Lamasoure (Alain)  
 Larrat (Gérard)  
 Lauga (Louis)  
 Legendre (Jacques)  
 Legras (Philippe)  
 Léonard (Gérard)  
 Léontieff (Alexandre)  
 Lepercq (Arnaud)  
 Ligot (Maurice)  
 Limouzy (Jacques)  
 Lipkowski (Jean de)  
 Lorenzini (Claude)  
 Lory (Raymond)  
 Louet (Henri)  
 Mamy (Albert)  
 Mancel (Jean-François)  
 Maran (Jean)  
 Marcellin (Raymond)  
 Marcus (Claude-Gérard)  
 Maritière (Olivier)  
 Marty (Elie)  
 Masson (Jean-Louis)  
 Mathieu (Gilbert)  
 Mauget (Pierre)  
 Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)

Mayoud (Alain)  
 Mazeaud (Pierre)  
 Médécin (Jacques)  
 Meamin (Georges)  
 Messmer (Pierre)  
 Mestre (Philippe)  
 Micaux (Pierre)  
 Michel (Jean-François)  
 Million (Charles)  
 Miossec (Charles)  
 Montesquiou (Aymeri de)  
 Mme Moreau (Louise)  
 Mouton (Jean)  
 Moyné-Bressand (Alain)  
 Narquin (Jean)  
 Nenou-Pwataho (Maurice)  
 Nungesser (Roland)  
 Ornano (Michel d')  
 Oudot (Jacques)  
 Paccou (Charles)  
 Paecht (Arthur)  
 Mme de Panafieu (Françoise)  
 Mme Papon (Christiane)  
 Mme Papon (Monique)  
 Parent ( Régis)  
 Pascallon (Pierre)  
 Pasquini (Pierre)  
 Pelchat (Michel)  
 Perbet (Dominique)  
 Perbet (Régis)  
 Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
 Péricard (Michel)  
 Peyrefitte (Alain)  
 Pinte (Etienne)  
 Poniatowski (Ladislav)  
 Poujade (Robert)  
 Prémaunt (Jean de)  
 Proriot (Jean)  
 Raoult (Eric)

Raynal (Pierre)  
 Revet (Charles)  
 Reymann (Marc)  
 Richard (Lucien)  
 Rigaud (Jean)  
 Roatta (Jean)  
 Robien (Gilles de)  
 Rocca Serra (Jean-Paul de)  
 Rolland (Hector)  
 Roux (Jean-Pierre)  
 Royer (Jean)  
 Rufenacht (Antoine)  
 Saint-Ellier (Francis)  
 Salles (Jean-Jack)  
 Savy (Bernard-Claude)  
 Séguéla (Jean-Paul)  
 Seitlinger (Jean)  
 Soisson (Jean-Pierre)  
 Sourdille (Jacques)  
 Stasi (Bernard)  
 Taugourdeau (Martial)  
 Tenailon (Paul-Louis)  
 Terrot (Michel)  
 Thien Ah Koon (André)  
 Tiberi (Jean)  
 Toga (Maurice)  
 Toubon (Jacques)  
 Tranchant (Georges)  
 Trémège (Gérard)  
 Ueherschlag (Jean)  
 Valleix (Jean)  
 Vasseur (Philippe)  
 Villiers (Philippe de)  
 Virapoullé (Jean-Paul)  
 Vivien (Robert-André)  
 Vuibert (Michel)  
 Vuillaume (Roland)  
 Wagner (Robert)  
 Weisenhorn (Pierre)  
 Wiltzer (Pierre-André)

Mme Fréchon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frêche (Georges)  
 Frédéric-Dupont (Edouard)  
 Freulet (Gérard)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard (Françoise)  
 Gaysot (Jean-Claude)  
 Germon (Claude)  
 Gicrd (Jean)  
 Giovannelli (Jean)  
 Mme Goeriot (Colette)  
 Gollnisch (Bruno)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Guze (Hubert)  
 Gremetz (Maxime)  
 Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Hage (Georges)  
 Herlory (Guy)  
 Hermier (Guy)  
 Heru (Charles)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Hoarau (Claude)  
 Mme Hoffmann (Jacqueline)  
 Holeindre (Roger)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Mme Jacquaint (Muguette)  
 Jalkh (Jean-François)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jarosz (Jean)  
 Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Joumet (Alain)  
 Jose (Pierre)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)  
 Laignel (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lambert (Michel)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurisergues (Christian)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Bail (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)

Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Le Jaouen (Guy)  
 Lejeune (André)  
 Le Meur (Daniel)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Le Pensec (Louis)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Leroy (Roland)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
 Mahâtes (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Martinez (Jean-Claude)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mégret (Bruno)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mercieca (Paul)  
 Mermez (Louis)  
 Métais (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Montdargent (Robert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Nallet (Henri)  
 Natiez (Jean)  
 Mme Neiertz (Véronique)  
 Mme Nevoax (Paulette)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Osselin (Jacqueline)  
 Patriat (François)  
 Pénicaud (Jean-Pierre)  
 Perdomo (Ronald)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)  
 Peyret (Jacques)  
 Peyret (Michel)  
 Peyron (Albert)  
 Pezet (Michel)  
 Mme Piat (Yann)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pistre (Charles)  
 Poperen (Jean)

Porelli (Vincent)  
 Porteu de la Moran-dière (François)  
 Porthault (Jean-Claude)  
 Pourchaou (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Quयरanne (Jean-Jack)  
 Juilès (Paul)  
 Ravassard (Noël)  
 Reveau (Jean-Pierre)  
 Reyasier (Jean)  
 Rigal (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbaut (Jacques)  
 Roccard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Rostolan (Michel de)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roussel (Jean)  
 Roux (Jacques)  
 Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schenardi (Jean-Pierre)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg (Roger-C'hard)  
 Sergeant (Pierre)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Sirgue (Pierre)  
 Souchoa (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Spielter (Robert)  
 Mme Stüvenard (Gisèle)  
 Stirbois (Jean-Pierre)  
 Stirn (Olivier)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Josèphe)  
 Sueur (Jean-Pierre)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain (Ghislaine)  
 Mme Trautmann (Catherine)  
 Vadedpie (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vergès (Laurent)  
 Vivien (Alain)  
 Wacheux (Marcel)  
 Wagner (Georges-Paul)  
 Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

**Ont voté contre**

**MM.**

Adevah-Peuf (Maurice)  
 Alfonsi (Nicolas)  
 Anciant (Jean)  
 Ansart (Gustave)  
 Arrighi (Pascal)  
 Aseani (François)  
 Auchède (Rémy)  
 Auroux (Jean)  
 Mme Avice (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marc)  
 Bachelot (François)  
 Badet (Jacques)  
 Baeckeroot (Christian)  
 Balligand (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Bardin (Bernard)  
 Barrau (Alain)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Beauvils (Jean)  
 Bèche (Guy)  
 Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Bérégovoy (Pierre)  
 Bernard (Pierre)  
 Berson (Michel)  
 Besson (Louis)  
 Billardon (André)  
 Billon (Alain)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Bocquet (Alain)  
 Bompard (Jacques)  
 Bonnemaison (Gilbert)  
 Bouquet (Alain)  
 Bourepaux (Augustin)

Bordu (Gérard)  
 Borel (André)  
 Borrel (Robert)  
 Mme Bouchard (Huguette)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Brune (Alain)  
 Mme Cacheux (Denise)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)  
 Cartelet (Michel)  
 Cassing (Jean-Claude)  
 Castor (Elie)  
 Cathala (Laurent)  
 Césaire (Aimé)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Chanfaut (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Charzat (Michel)  
 Chauveau (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-Pierre)  
 Chomat (Paul)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Clerf (André)  
 Coffineau (Michel)

Colin (Georges)  
 Collomb (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Combrisson (Roger)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Écith)  
 Darinot (Louis)  
 Dehoua (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Derosier (Bernard)  
 Descaves (Pierre)  
 Deschamps (Bernard)  
 Deschaux-Beaume (Freddy)  
 Deassein (Jean-Claude)  
 Destrad (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Domenech (Gabriel)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Ducoloné (Guy)  
 Mme Dufoix (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durupt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Faugaret (Alain)  
 Fiszbien (Henri)  
 Fiterman (Charles)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Alain Richard, qui présidait la séance.

*D'autre part :*

**MM.**  
 Alphonéry (Edmond)  
 Bernard-Reymond (Pierre)  
 Blum (Roland)  
 Bouquet (Jean)

Dominati (Jacques)  
 Ferrari (Gratien)  
 Gantier (Gilbert)  
 Gaudio (Jean-Claude)  
 Giscard d'Estaing (Valéry)

Kergueris (Aimé)  
 Montastruc (Pierre)  
 Renard (Michel)  
 Rosai (André)

**SCRUTIN (N° 813)**

sur le titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1988  
(Budget de la culture et de la communication : subventions d'investissements accordées par l'Etat).

Nombre de votants ..... 573  
Nombre des suffrages exprimés ..... 573  
Majorité absolue ..... 287

Pour l'adoption ..... 291  
Contre ..... 282

L'Assemblée nationale a adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN**

**Groupe socialiste (214) :**

Contre : 213.

Non-votant : 1. - M. Alain Richard, président de séance.

**Groupe R.P.R. (157) :**

Pour : 155.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

**Groupe U.D.F. (131) :**

Pour : 120.

Non-votant : 1. - M. Francis Geng.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

Contre : 33.

**Groupe communiste (36) :**

Contre : 35.

**Non-inscrits (7) :**

Pour : 6. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Gérard Larrat, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

**Ont voté pour**

**MM.**

Abelin (Jean-Pierre)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bachelet (Pierre)  
Barthe (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baudin (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bechar (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Benoît (René)  
Beauville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Reymond (Pierre)  
Besson (Jean)  
Bichot (Jacques)  
Bigard (Marcel)  
Birnau (Claude)  
Blanc (Jacques)

Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier (Georges)  
Bonhomme (Jean)  
Borotra (Franc)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Busserau (Dominique)  
Cabai (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Chammougou (Edouard)  
Chantelat (Pierre)  
Charbonnel (Jean)  
Charlé (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)

Chartron (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chormston (Georges)  
Claisse (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colombier (Georges)  
Corrèze (Roger)  
Couanau (René)  
Couepet (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cug (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Daibos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehains (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delattre (Francis)  
Delvoeye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyneck (Christian)  
Deniau (Jean-François)

Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Derraux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Devedjian (Patrick)  
Dhincin (Claude)  
Diebolo (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubernard (Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durend (Adrien)  
Durieux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Gengenwin (Germain)  
Ghysel (Michel)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Job)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Huaualt (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)

Jacob (Lucien)  
Jacquet (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kasperit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Klifa (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuater (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Lafleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamasoure (Alain)  
Larrat (Gérard)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Lepercq (Arnaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Marty (Elie)  
Mason (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujouan du Gasret (Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mesmin (Georges)  
Mesmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micau (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Monstruc (Pierre)  
Monterquieu (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')

Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Pareot (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrefitte (Alain)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski (Ladislav)  
Poujade (Robert)  
Préamont (Jean de)  
Proriot (Jean)  
Raoul (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Roüen (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard-Claude)  
Séguéla (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Stasi (Bernard)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenaillon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trénege (Gérard)  
Urberachlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Villiers (Philippe de)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

**Ont voté contre**

**MM.**

Adevah-Pœuf (Maurice)  
Alfonisi (Nicola)  
Anciant (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Arrighi (Pascal)  
Asensi (François)  
Auchedé (Rémy)  
Aurox (Jean)  
Mme Avice (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marc)  
Bachelot (François)  
Badet (Jacques)  
Baekeroot (Christian)

Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinat (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bêche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérgovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)

Berson (Michel)  
Bessou (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bocquet (Alain)  
Bompard (Jacques)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepeux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau (Huguette)

Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Brune (Alain)  
 Mme Cachoux (Denise)  
 Calmat (Alain)  
 Carbolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)  
 Cartelet (Michel)  
 Cassaing (Jean-Claude)  
 Cator (Elié)  
 Cathala (Laurent)  
 Céaire (Aimé)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Chanfaut (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Charzat (Michel)  
 Chauveau (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-Pierre)  
 Chomat (Paul)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Clerf (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Collomb (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Combrisson (Roger)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Darinot (Louis)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Derosier (Bernard)  
 Descaves (Pierre)  
 Deschamps (Bernard)  
 Deschaux-Beaume (Freddy)  
 Dessen (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Domenech (Gabriel)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Ducloné (Guy)  
 Mme Dufoux (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durrupt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Faugaret (Alain)  
 Fiszbín (Henri)  
 Fiterman (Charles)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgeas (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frêche (Georges)  
 Frédéric-Dupont (Edouard)  
 Freulet (Gérard)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspari (Françoise)  
 Gayssot (Jean-Claude)  
 Germon (Claude)  
 Giard (Jean)  
 Giovannelli (Jean)

Mme Gocunot (Colette)  
 Gollnisch (Bruno)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Gouze (Hubert)  
 Grémetz (Maxime)  
 Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Hage (Georges)  
 Herlory (Guy)  
 Hermier (Guy)  
 Heru (Charles)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Hoarau (Claude)  
 Mme Hoffmann (Jacqueline)  
 Holeindre (Roger)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Mme Jacquaint (Muguette)  
 Jalh (Jean-François)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jarosz (Jean)  
 Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Jourmet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kurcheida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)  
 Laignel (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lambert (Michel)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurisergues (Christian)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Le Jaouen (Guy)  
 Lejeune (André)  
 Le Meur (Daniel)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Le Penec (Louis)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Leroy (Roland)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Martinez (Jean-Claude)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mégret (Bruno)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mercieca (Paul)  
 Mermaz (Louis)  
 Métails (Pierre)  
 Meuzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Michel (Claude)

Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Montdargent (Robert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Nallet (Henri)  
 Natiez (Jean)  
 Mme Neiertz (Véronique)  
 Mme Nevoux (Faulette)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Ouelin (Jacqueline)  
 Patriat (François)  
 Pénicaut (Jean-Pierre)  
 Perdomo (Konald)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)  
 Peyrat (Jacques)  
 Peyret (Michel)  
 Peyron (Albert)  
 Pezet (Michel)  
 Mme Piat (Yann)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pistre (Charles)  
 Poperen (Jean)  
 Porelli (Vincent)  
 Porteu de la Morandière (François)  
 Portheault (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Quecyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Ravassard (Noël)  
 Reveau (Jean-Pierre)  
 Reyssier (Jean)  
 Rigal (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rocard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Le Garrec (Jean)  
 Rostolan (Michel de)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roussel (Jean)  
 Roux (Jacques)  
 Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schenardi (Jean-Pierre)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg (Roger-Gérard)  
 Sergent (Pierre)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Sirgue (Pierre)  
 Souche (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Spieler (Robert)  
 Mme Stievenard (Gisèle)  
 Stirbois (Jean-Pierre)  
 Stirn (Olivier)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)  
 Sœur (Jean-Pierre)

Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain (Ghislaine)  
 Mme Trautmann (Catherine)

Vadepied (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vergès (Laurent)  
 Vivien (Alain)  
 Wachoux (Marcel)  
 Wagner (Georges-Paul)

Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Emile)

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Alain Richard, qui présidaient la séance.

*D'autre part :*

MM. Francis Geng et Michel Renard.

**SCRUTIN (N° 814)**

sur l'amendement n° 105 de la commission des finances et de M. Jean de Préaumont à l'article 52 du projet de loi de finances pour 1988 (insertion dans cet article des chiffres indiquant la répartition de la redevance de radio-télévision).

Nombre de votants ..... 569  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 569  
 Majorité absolue ..... 285

Pour l'adoption ..... 325  
 Contre ..... 244

L'Assemblée nationale a adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN**

**Groupe socialiste (214) :**

Contre : 212.  
 Non-votants : 2. - MM. Henri Fiszbín et Alain Richard, président de séance.

**Groupe R.P.R. (157) :**

Pour : 155.  
 Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

**Groupe U.D.F. (131) :**

Pour : 131.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

Pour : 33.

**Groupe communiste (35) :**

Contre : 31.  
 Non-votants : 4. - M. Guy Hermier, Mme Jacqueline Hoffmann, MM. Michel Peyret et Marcel Rigout.

**Non-inscrits (7) :**

Pour : 6. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Gérard Larrat, Jean Royer et André Thien Ah Koon.  
 Contre : 1. - M. Robert Borrel.

**Ont voté pour**

MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 André (René)  
 Arrighi (Pascal)  
 Auberge (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')  
 Audinot (Geutier)  
 Bechelet (Pierre)  
 Bechelet (François)  
 Baeckeroot (Christian)  
 Barate (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)  
 Barnier (Michel)  
 Barre (Raymond)

Barrot (Jacques)  
 Baudis (Pierre)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henri)  
 Bayrou (François)  
 Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)  
 Bécam (Marc)  
 Bechter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Béguet (René)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bernard (Michel)  
 Bernardet (Daniel)  
 Bernard-Reymond (Pierre)

Besson (Jean)  
 Bichet (Jacques)  
 Bigcard (Marcel)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blot (Yvan)  
 Blum (Roland)  
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
 Bollengier-Stragier (Georges)  
 Bompard (Jacques)  
 Bonhomme (Jean)  
 Borotra (Franck)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Bousquet (Jean)



Mme Boutin  
(Christie)  
Bouvard (Loïc)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Bussereau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambroun (Charles de)  
Chammougou  
(Edouard)  
Chantelat (Pierre)  
Charbonnel (Jean)  
Charlé (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Chartrouin (Jean)  
Charton (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claisse (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colombier (Georges)  
Corrèze (Roger)  
Cowanau (René)  
Couepel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveignes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande  
(Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delatre (Francis)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Dernange (Jean-Marie)  
Demuyneck (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Descaves (Pierre)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinnin (Claude)  
Diebold (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Domenech (Gabriel)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubernard  
(Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Durioux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)

Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillou (François)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Frédéric-Dupont  
(Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geog (Francis)  
Geogenwin (Germain)  
Ghyzel (Michel)  
Giscard d'Estaing  
(Valéry)  
Gosduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gollnisch (Bruno)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer  
(François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt  
(Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Herlory (Guy)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Holeindre (Roger)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert  
(Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyest (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquat (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jalkh (Jean-François)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kasperit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Kifia (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-  
Philippe)  
Laffeur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Larrat (Gérard)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Le Jaouen (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Lepéroq (Arnaud)  
Ligot (Maurice)

Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-  
Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Martinez (Jean-Claude)  
Marty (Elie)  
Mason (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujouan du Gasset  
(Joseph-Henri)  
Mnyoud (Alain)  
Mazerud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mégret (Bruno)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micaut (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou  
(Ayméri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand  
(Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho  
(Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oucot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu  
(Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Peretti Della Rocca  
(Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrat (Jacques)  
Peyrefitte (Alain)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yan.)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski  
(Ladislav)  
Porteu de la Moran-  
dière (François)  
Poujade (Robert)  
Préaumont (Jean de)  
Proriol (Jean)  
Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Revat (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra  
(Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)

Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard-Claude)  
Schenardi  
(Jean-Pierre)  
Séguéla (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)

## MM.

Adevah-Pouf  
(Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Asenai (François)  
Auchède (Rémy)  
Aurox (Jean)  
Mme Avice (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marc)  
Badet (Jacques)  
Balligand  
(Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinat (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bêche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérégozov (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Besson (Michel)  
Bervin (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bocquet (Alain)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau  
(Huguette)  
Boucheron (Jean-  
Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-  
Michel)  
(Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Brune (Alain)  
Mme Cacheux  
(Denise)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Hubert)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Césaire (Aimé)  
Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Charzat (Michel)  
Chauveau  
(Guy-Michel)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevénement (Jean-  
Pierre)  
Chomat (Paul)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clert (André)  
Coffineau (Michel)

Spieler (Robert)  
Stasi (Bernard)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon  
(André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)

## Ont voté contre

Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Combrisson (Roger)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Daminot (Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Derostier (Bernard)  
Deschamps (Bernard)  
Deschaux-Beaume  
(Freddy)  
Desein (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Dhaïlle (Paul)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Ducoloné (Guy)  
Mme Dufoix  
(Georgina)  
Dumaa (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Dumieux (Jean-Paul)  
Durupt (Job)  
Emmanuelli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Fitezman (Charles)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fourné (Jean-Pierre)  
Mme Frachon  
(Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frèche (Georges)  
Fuchs (Gérard)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard  
(Françoise)  
Gaysnot (Jean-Claude)  
Germon (Claude)  
Giard (Jean)  
Giovannelli (Jean)  
Mme Gouériot  
(Colette)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Gremetz (Maxime)  
Grimont (Jean)  
Guyard (Jacques)  
Hage (Georges)  
Hemu (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hoarau (Claude)  
Huguet (Roland)  
Mme Jacq (Marie)  
Mme Jacquaint  
(Muguette)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Jarosz (Jean)  
Jospin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Jourmet (Alain)  
Joxe (Pierre)

Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Villiers (Philippe de)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

Kuchelda (Jean-Pierre)  
Labarrère (André)  
Laborde (Jean)  
Lacombe (Jean)  
Laignel (André)  
Lajoinie (André)  
Mme Lalumière  
(Catherine)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang Jack)  
Laurain (Jean)  
Laurisergues  
(Christian)  
Lavédrine (Jacques)  
Le Bail (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-  
France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Lejeune (André)  
Le Meur (Daniel)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Leontis (Jean-  
Jacques)  
Le Souc (Louis)  
Mme Leroux (Glinette)  
Leroy (Roland)  
Loncle (François)  
Louis-Joseph-Dogué  
(Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Marchais (Georges)  
Marchand (Philippe)  
Margnes (Michel)  
Mas (Roger)  
Mauroy (Pierre)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Merleca (Paul)  
Mermaz (Louis)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Montdargent (Robert)  
Mme Mora  
(Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Moutoussamy (Ernest)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz  
(Véronique)  
Mme Nevoux  
(Paulette)  
Nucci (Christian)  
Oehler (Jean)  
Ortel (Pierre)  
Mme Osselin  
(Jacqueline)



Patriat (François)  
Pénicaud  
(Jean-Pierre)  
Pesce (Rodolphe)  
Penziat (Jean)  
Pezet (Michel)  
Pierret (Christian.)  
Pinçon (André)  
Piatte (Charles)  
Poperen (Jean)  
Porelli (Vincent)  
Porthault  
(Jean-Claude)  
Pourchon (Maurice)  
Prat (Henri)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Ravassard (Noël)  
Reyssier (Jean)  
Rigal (Jean)

Rimbault (Jacques)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart  
(Jacques)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roux (Jacques)  
Saint-Pierre  
(Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)  
Sanrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzenberg  
(Roger-Gérard)  
Mme Sicard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Renée)

Mme Stievenard  
(Gislèle)  
Stim (Olivier)  
Strauss-Kahn  
(Dominique)  
Mme Sublet  
(Marie-Josèphe)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Mme Toutain  
(Ghislaine)  
Mme Trautmann  
(Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vergès (Laurent)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

#### N'ont pas pris part au vote

##### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Alain Richard qui présidait la séance.

##### D'autre part :

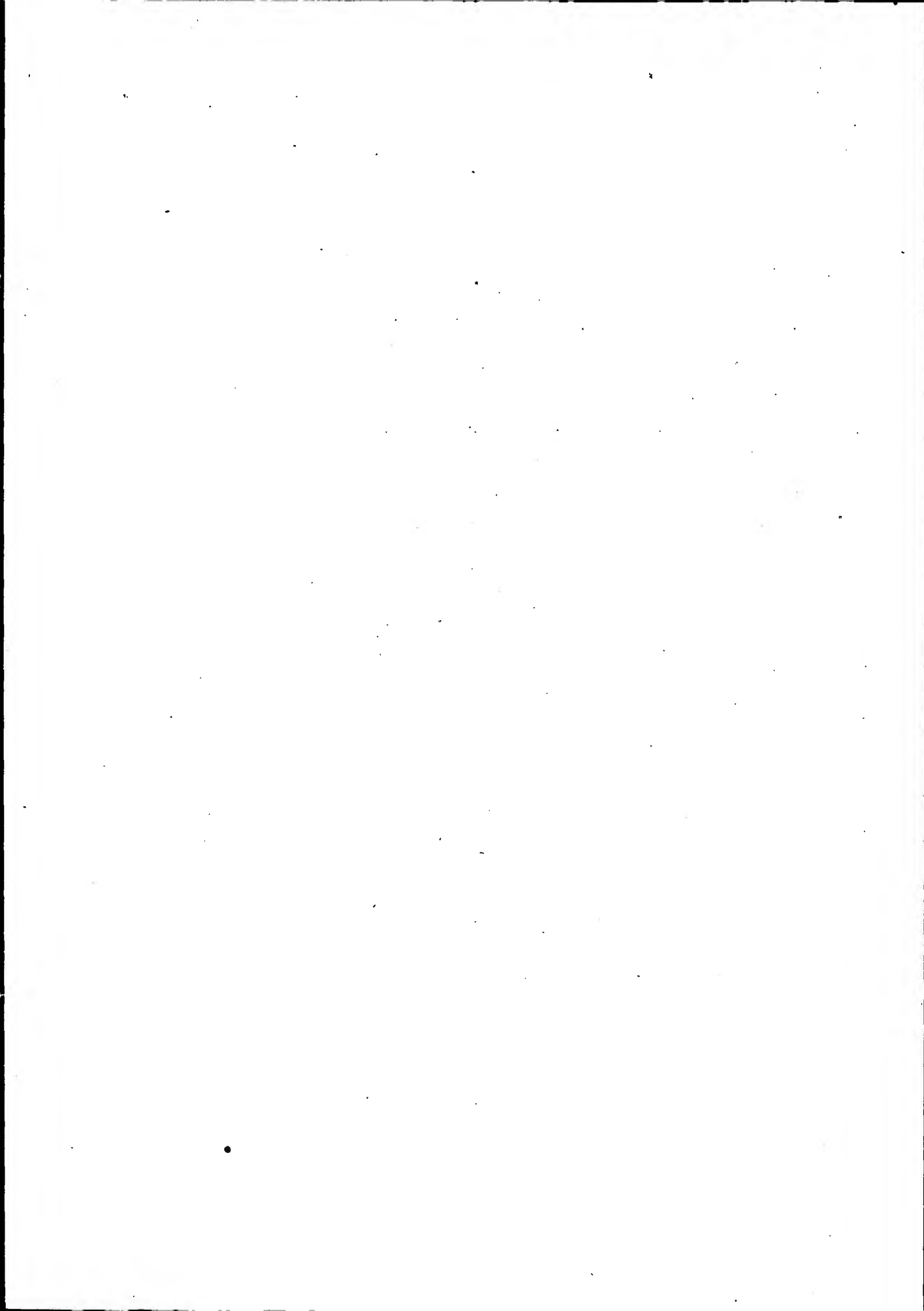
MM. Henri Fiszbin, Guy Hermier, Mme Jacqueline Hoffmann, MM. Michel Peyret, Michel Renard et Marcel Rigout.

#### Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. Henri Fiszbin, Guy Hermier, Mme Jacqueline Hoffmann, MM. Michel Peyret et Marcel Rigout, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

#### Mises au point au sujet d'un précédent scrutin

A la suite du scrutin (n° 801) sur l'amendement n° 160 de M. Pascal Arrighi tendant à réduire les crédits du titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1988 (budget de l'éducation nationale 1 - enseignement scolaire : réduction des subventions destinées à compenser la suppression des mises à disposition) (*Journal officiel, débats A.N.*, du 29 octobre 1987, p. 5016), M. Jean-François Jalkh, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».



## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	100	362	
33	Questions..... 1 an	100	354	
83	Table compte rendu.....	62	90	
93	Table questions.....	62	96	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 an	90	335	
35	Questions..... 1 an	90	340	
85	Table compte rendu.....	62	81	
95	Table questions.....	32	82	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 672	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
06	Un an.....	670	1 630	

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 20, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18  
 Téléphone : Renseignements : (1) 46-76-62-31  
 Administration : (1) 46-76-81-39  
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

**En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.**

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

